

Bulletin Municipal

2020

Village de Brugерolles



L'EDITO DU MAIRE

LES SERVICES EXTERIEURS

Le SICTOM
La Communauté de Communes
La Gendarmerie

LES ASSOCIATIONS

Les Classards
Familles Rurales
Roues Libres le bien-être actif
G.M.D
TEMPS DANSE
E.V.B
Comité des fêtes
Chorale les Balladins du Ceroux
Aux petites mains créatives
Pied de Vigne
Musée de la Vigne
Les Aînés Ruraux

ETAT CIVIL DE 1920 et 2020

LE CIMETIERE

Reprise des tombes

LES CEREMONIES

ZOOM SUR LES FINANCES

Le Budget 2020
Les Tarifs Communaux

RECENSEMENT DE LA POPULATION

IL Y A 100 ans ...

FRANCHIR L'ALLIER

URBANISME

Le PLUi

DIVERS

Incivilités
Nuisances sonores
Le broyage des végétaux
Infos Pratiques - Très Haut Débit

LA COMMISSION DES VILLAGES

LA CRISE SANITAIRE

VIE DE L'ÉCOLE

Des nouvelles de l'école
Les activités périscolaires
La bibliothèque
La cantine

L'EDITO DU MAIRE



L'année 2020 restera très longtemps présente dans nos mémoires : « Annus horribilis » diraient certains. La vie sociale a été très perturbée : Les anciens ont eu moins souvent la visite de leurs enfants et de leurs petits-enfants, les membres du Club des aînés n'ont pu se rencontrer comme ils le faisaient le mardi dans leur local ou le dimanche pour leurs thés dansants. Nous n'avons pu organiser le repas du CCAS, moment de convivialité et de partage entre les habitants du bourg et des villages, ce n'est que partie remise. En attendant, un colis de produits locaux sera distribué aux personnes de plus de 75 ans, mais l'impact, nous le savons bien, ne sera pas le même.

Les jeunes ont vu stopper toutes les manifestations auxquelles ils tiennent tant : la fête de la Ste Anne, les Aubades, les bals...

Les associations ont dû cesser aussi leurs activités, je pense au vide grenier du 14 juillet, à la fête de la vigne et du cochon, au marché printanier.... Mais aussi aux entraînements de foot, aux séances de gymnastique ou de danse, aux rencontres des pétanqueurs, aux concours de belote...

Tout ce qui crée du lien social ou du « vivre ensemble » a été arrêté. Et je ne parle pas de l'activité économique de nos commerçants (bar, restaurant), industriels, professions libérales, artisans,... fortement impactés, et de bon nombre de nos habitants.

Malgré cette ambiance morose, il y a quelques lueurs de satisfactions :

Les élections municipales se sont déroulées dans un climat digne et serein.

Le service public a tenu avec un engagement fort des personnels municipaux tant les administratifs que les services techniques et que ceux de l'école. Les habitants ont été accueillis correctement, leurs démarches réalisées et tant bien que mal, les enfants ont pu suivre leur cursus.

Les instances, conseil municipal, commissions et communauté de communes se sont installées, avec du retard, certes, avec des réunions très encadrées par les consignes sanitaires, distanciation, port du masque... rien de très réjouissant, mais tout fonctionne !

La commission des Villages a réalisé en juillet et en août, l'inventaire des actions à mener, des travaux ont été engagés notamment sur le petit patrimoine, la voirie, la sécurité routière, l'élagage des arbres en bordure de route. A noter que pour cette action, la commune s'est substituée à la carence de certains riverains. En effet, ce sont bien les propriétaires riverains qui doivent tailler leurs arbres et arbustes en limite de propriété. Certains endroits étaient devenus vraiment « critique » et il a fallu agir.

Il y aura une continuité de ces actions tout au long de la mandature.

L'EDITO DU MAIRE



Une convention a été signée avec la cellule Ingénierie du conseil Départemental pour l'aménagement de l'entrée Nord de Vieille-Brioude avec prise en compte de la sécurité routière, partage de la voie, de l'esthétique paysagère et de la reprise des réseaux.

Le projet d'Eco-Quartier n'est pas abandonné. Un important travail de réflexion a été fait sous le précédent mandat, il faut cependant réétudier ce dossier et le reprendre lorsque le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera instauré.

Ce PLUI est un vaste sujet, qui va créer quelques mécontents. Dérivé des lois NOTRe et ALUR, il a pour but essentiel de densifier l'habitat et de réduire considérablement les surfaces à bâtir.

Le conseil travaille depuis plusieurs mois sur ce projet communautaire, des réunions publiques seront organisées dès que possible.

Nous n'oublions pas d'autres problèmes : vitesse excessive, le chemin des Lasses : oui, mais il ne suffit pas de reprendre le revêtement, et de faire un trottoir, il faut aussi prévoir de refaire tous les réseaux et donc prévoir un chèque conséquent.

En ce qui concerne la vitesse excessive, il apparaît que l'appel au bon sens, au civisme, les panneaux... ne servent à rien. Seule l'installation de « gendarmes couchés » est efficace, même si elle suscite des réticences.

En ce début de mandat, je tiens à remercier chaleureusement Christelle BAYLOT et son équipe pour le gros travail réalisé pendant 6 ans et **3 mois !**

La situation financière de la commune est très saine et nous permet de voir l'avenir avec lucidité certes, mais aussi optimisme.

Un grand merci aussi à tous les employés avec lesquels il m'est particulièrement agréable de travailler au quotidien.

Merci aux adjoints et conseillers municipaux qui sont très impliqués.

Je vous souhaite à toutes et à tous, habitants de Vieille-Brioude, la meilleure année 2021 possible tout en sachant qu'elle ne sera pas un long fleuve tranquille...

Quoi qu'il en soit, restons optimistes et forts !

Le maire, Roland CHAREYRON



COMPOSTONS
nos déchets !!

LE SICTOM ET VIEILLE BRIOUDE, UNE DÉMARCHÉ COMMUNE ENGAGÉE !

LE TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS, l'affaire de tous !

Il y a dans nos ordures ménagères et dans nos jardins un volume trop important de biodéchets et de déchets végétaux que nous devons valoriser. Aujourd'hui, c'est 30 % du poids de nos bacs gris qui pourrait être composté !

Le compostage est une manière 100 % naturelle de valoriser nos déchets de cuisine et de jardin en un amendement organique : le compost.

L'Etat a fixé un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets. Cette échéance est fixée pour fin 2023. A cette date, ces déchets ne pourront plus être collectés dans nos bacs à ordures ménagères.

Chacun d'entre nous se verra dans l'OBLIGATION de TRIER et de COMPOSTER ses biodéchets.

LE COMPOSTAGE, un objectif prioritaire pour le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE !

Le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE vous propose depuis de nombreuses années d'acquérir des composteurs individuels. Afin que cette pratique soit accessible à tous, il équipe également depuis 2018 les Communes qui le souhaitent de composteurs partagés.

De nombreuses Communes sont déjà engagées dans cette démarche. N'hésitez pas à vous rapprocher du S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE et de votre équipe municipale pour lancer cette opération dans votre quartier !



Aujourd'hui, chacun d'entre nous doit être partie prenante de cette dynamique face aux enjeux de l'économie circulaire. Ce projet, c'est certain, se traduira par une RÉUSSITE COLLECTIVE !

Des RÉSULTATS HONORABLES sur votre Commune !



SICTOM Bon de commande
« composteur individuel »

Fourni avec un seau de 10 litres pour collecter les déchets de cuisine ainsi que les notices de montage et d'utilisation

Un composteur en plastique recyclé de 320 litres à 15€ (préconisé pour une surface inférieure à 500 m²)

Un composteur en plastique recyclé de 620 litres à 20€ (préconisé pour une surface supérieure à 500 m²)

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ COMMUNE : _____

TELEPHONE : _____ EMAIL : _____

à RETOURNER au : SICTOM Issoire-Brioude
ZONE ARTISANALE DE VIEILLE-BRIOUDE - BP 86743/02 BRIOUDE CEDEX
accompagné d'un chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le S.I.C.T.O.M. ISSOIRE-BRIOUDE au 04 71 50 32 92
ou consulter le site internet www.sictom-issoire-brioude.com

COMMUNAUTE DE COMMUNES



LES SERVICES À LA PERSONNE

Infos au 04.71.50.89.10 - accueil@brioudesudauvergne.fr

TÉLÉ-ASSISTANCE : Un bracelet ou un médaillon, relie 24h/24 et 7 jours/7 à un plateau d'écoute. Une pression sur l'émetteur, et une opératrice déclenche les secours si besoin. Pour s'inscrire un appel à la CCBSA. Vous désignez trois personnes (famille, voisins, proches). La CCBSA prend en charge l'installation, les frais de dossier. La Mairie pose l'appareil gratuitement. Le tarif varie selon les revenus, de 16,50 à 21 € par mois hors option. Le Conseil Général, des mutuelles accordent des aides sous conditions. Le crédit d'impôt est de 50%.

LE PORTAGE DE REPAS permet le maintien chez soi et l'autonomie des personnes âgées ou en difficultés. Préparés avec des produits frais, les menus sont variés, et respectent les régimes, avec des choix. Sur demande, potage, pain, boisson sont ajoutés. S'inscrire : pour un jour, plusieurs jours par semaine ou tous les jours, un appel à la CCBSA. Livraison, dans la matinée, du lundi au samedi (repas du dimanche livré le samedi). Les tarifs varient de 5,35 € et 8,35 €.

COLIBRI - TRANSPORT A LA DEMANDE, sur le territoire de la CCBSA, du lundi au samedi, pour les plus de 16 ans. Après l'inscription et un justificatif de domicile, vous recevez 4 tickets par mois. Pour avoir le taxi, un appel au 04.71.50.89.10, la veille avant 11h30, le vendredi avant 11h30, pour les courses des samedi et lundi. Les heures et lieux de départ et arrivée, du retour éventuel sont précisés. Au taxi, un ticket et 3 € par trajet sont donnés. La CCBSA se charge du reliquat de la dépense. Des trajets hors CCBSA sont possibles, depuis certaines communes pour Massiac, Vergongheon, Lempdes/Alagnon et Paulhaguet. (5 € la course). Le surcoût du soir, nuit, jour férié, reste à votre charge.

L'ACCUEIL DES TOUT PETITS

LE RELAIS PETITE ENFANCE : Guichet unique, pour les besoins d'accueil, il facilite le choix d'un mode de garde : assistante maternelle, crèche ou à domicile. Des permanences, chaque jour, accompagnent dans les démarches. Le Relais anime le réseau des assistantes maternelles et offre des animations à BRIOUDE (lundi, mardi, jeudi), à FONTANNES (vendredi, Brin de Ficelle) et à LORLANGES (vendredi, Champ Pointu). Le Relais propose conférences, ateliers et spectacles, les parents y sont les bienvenus. Information : Relais Petite Enfance : 04.71.50.01.00 - relais@brioudesudauvergne.fr

ACCUEIL COLLECTIF - LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE - La Crèche est ouverte du lundi au vendredi, de 7h à 19 h et accueille 40 enfants, en 4 groupes. La crèche dispose d'aires de jeux, et du Parc de la Visitation, proche, pour les promenades. Les enfants se rendent à la Médiathèque. Des animations sont proposées : éveil musical, lecture et contes, peinture... Des temps forts rythment l'année : spectacles, activités exceptionnelles et sorties. **La Maison de la Petite Enfance** permet de concilier vies familiale et professionnelle. Il est possible également de confier les enfants quelques heures.

Maison de la Petite Enfance - 04.71.50.17.57 - creche@brioudesudauvergne.fr

CRÈCHES - À BÉBÉ FICELLE : Gérée par l'association **Brin de Ficelle** soutenue par la CCBSA, **Bébé Ficelle** accueille jusqu'à 10 enfants, dans un cadre idéal. Ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 18h, et propose aussi un accueil à temps partiel, pour préparer à la vie en collectivité ou avoir du temps personnel. Halte-garderie Bébé Ficelle – Fontannes 04.71.74.33.94 / www.brindeficelle.fr

LA PETIT'PAUSE à Brioude - Lieu d'Accueil Enfants-Parents - ÊTRE PARENT La Petit' Pause, le vendredi de 15h à 18h, accueille les enfants de 2 mois ½ à 4 ans et leurs parents. Ce lieu d'écoute par des spécialistes, accueille pour jouer, pour rencontrer enfants et parents ou se détendre un moment. On peut y parler d'interrogations comme de joies, d'alimentation, de sommeil, de premières dents... Place Grégoire de Tours, l'entrée est libre et gratuite.

Infos : 04.71.50.89.10 ou jeunesse@brioudesudauvergne.fr

L
E
S

S
E
R
V
I
C
E
S

E
X
T
E
R
I
E
U
R
S

COMMUNAUTE DE COMMUNES



LES ACTIVITÉS SOCIO-EDUCATIVE

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE À L'ÉCOLE : matin, midi et soir, pour tous les élèves. Des animateurs, diplômés, prennent en charge les écoliers, lors d'activités favorisant la créativité et l'implication. Variées, guidées par les événements, les envies des enfants, la météo. Des ateliers sont proposés, une fois par semaine, avec des intervenants ou associations locales.

"Un Fruit Pour La Récré" : des fruits frais sont distribués un fois par semaine au goûter, accompagnés d'une animation sur l'éducation au goût et à l'alimentation.

Les tarifs : de 0,70€ et 4 € la semaine, selon revenus. (Majoration 50 % pour les non-résidents CCBSA).

ADOLESCENTS - L'Accueil de Loisirs ADO.COM - Par et pour les Ados, est destiné aux 11 - 17 ans, pour se réunir, discuter de tout, et participer à diverses activités. **Ado.Com** fonctionne le mercredi de 14 h à 18 h et pendant les vacances, du lundi au vendredi, de 14h à 18h. Les programmes définis en commun, respectent les goûts de chacun. Des activités variées, des camps et des bivouacs sont proposés, pendant les vacances... Des temps avec les Ados de Fontannes et d'ailleurs, sont prévus, pour des activités exceptionnelles. Des journées complètes sont parfois proposées.

Infos : 04.71.50.28.59 Facebook : adocom brioude

CENTRE DE LOISIRS POUR LES ENFANTS - Brin de Ficelle – Léo Lagrange – Champ Pointu

Toute l'année, ces associations accueillent les enfants dès 3 ans, le mercredi et les vacances, à la demi-journée ou à la journée, avec ou sans repas. Des activités sont organisées pour trois groupes d'âge (3-5 / 6-9 / 10-12) et les rythmes biologiques de l'enfant. Durant les vacances, des thèmes sont définis à la journée ou à la semaine, avec des sorties, des échanges, des projets, en fonction des besoins et des envies des enfants. Des mini-séjours, des veillées, sont organisés à proximité des centres.

Avec **DECLIC** et **"Bouge Tes Vacances"**, les enfants peuvent découvrir diverses activités sportives, culturelles et artistiques, pendant la première semaine des vacances.

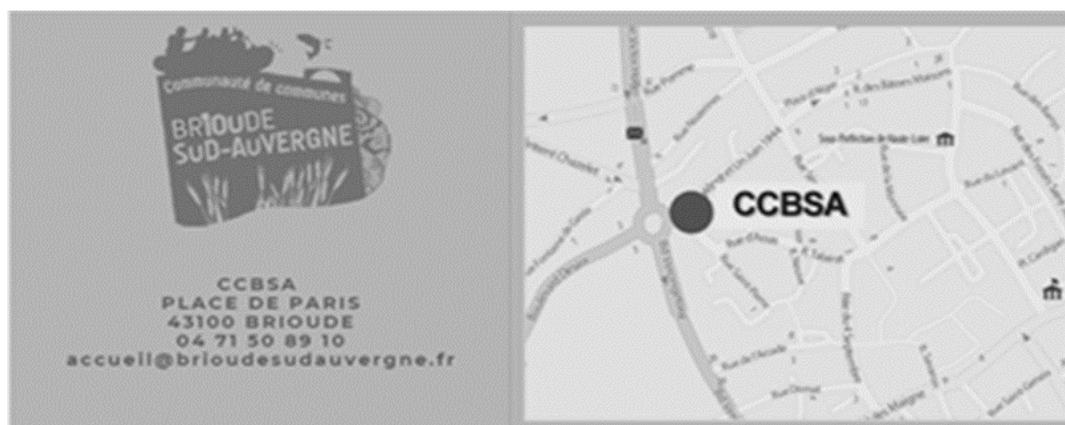
Pour plus d'informations :

- Brin de Ficelle Fontannes - Brin de Ficelle Loriganges (Champ Pointu)
Tél. 04.71.74.33.94 www.brindeficelle.fr
- Léo Lagrange Brioude Tél. 04.71.50.16.80 accueildeleisirs-brioude-stbeauzire.org
- DECLIC Brioude Tél. 04.71.74.58.10 www.declic-animation.fr

Grâce au soutien de la CCBSA, les familles bénéficient d'un tarif préférentiel.

Infos au 04.71.50.89.10 jeunesse@brioudesudauvergne.fr

CAMPS ET COLONIES - Les Bons Vacances DESTINATION VACANCES, donnés par la CCBSA de 3,60€ à 4,80€ par jour, pour tout séjour des enfants, peu importe la destination.



GENDARMERIE



Nos conseils pour votre sécurité sur Internet

- Installez un logiciel anti-virus, un logiciel anti-espion et un pare-feu (souvent un kit complet), régulièrement mis à jour,
- Méfiez vous des gains trop faciles, des cadeaux, des bonnes affaires et des demandes d'argent faisant appel à votre compassion,
- Méfiez vous des demandes urgentes d'informations personnelles,
- N'ouvrez pas les courriels si vous avez des doutes sur leur provenance,
- Ne cliquez pas sur les liens reçus par courriel, surtout si on vous demande vos coordonnées bancaires,
- Réalisez vos achats uniquement sur les sites de confiance dont l'adresse, au moment de la transaction, commence par « https ».



L
E
S
S
E
R
V
I
C
E
S
E
X
T
E
R
S
I
O
N
S

<p style="text-align: center;">Vol de données Scénario de l'escroquerie :</p> <p>Vous recevez un message ou un appel inattendu, voire alarmant, d'une organisation connue et d'apparence officielle qui vous demande des informations personnelles ou bancaires. Cela peut être une tentative d'hameçonnage (<i>phishing</i>), dont le but est de voler vos informations personnelles ou professionnelles (identité, adresse, comptes, mots de passe, données bancaires, etc.) pour en faire un usage frauduleux.</p> <p style="text-align: center;">Comment lutter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> → Ne communiquez jamais d'informations sensibles suite à un message ou appel téléphonique, → Au moindre doute, contactez directement l'organisme concerné pour confirmer, → Faites opposition immédiatement (en cas d'arnaque bancaire), → Changez vos mots de passes divulgués/compromis, → Déposez une plainte à la gendarmerie. 	<p style="text-align: center;">Extorsion d'argent Scénario de l'escroquerie :</p> <p>Vous ne pouvez plus accéder à vos fichiers et on vous demande une rançon pour vous rendre leur accès ? Vous êtes victime d'une attaque par rançongiciel, vos données sont bloquées suite à un message que vous avez reçu, contenant des liens ou des pièces jointes malveillantes que vous avez ouvert, ou encore par intrusion sur votre système (<i>ransomware</i>).</p> <p style="text-align: center;">Comment lutter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> → Débranchez la machine d'Internet et du réseau local (alertez le support informatique de l'entreprise), → Ne payez pas la rançon et déposez plainte à la gendarmerie, → Faites vous assister par des professionnels, (attention à l'appel de fausses sociétés de support – voir encadré « Vol de données »). <p>Pour en savoir plus ou vous faire assister → allez sur cybermalveillance.gouv.fr</p>
<p style="text-align: center;">Trop-perçu Scénario de l'escroquerie :</p> <p>Vous recevez une somme d'argent, par chèque/virement, supérieure au montant du bien que vous vendez/louez. Vous voyez apparaître cette somme sur votre compte. Prétextant une erreur, votre interlocuteur vous demande de lui renvoyer la différence. Votre banque vous avertit que le chèque ou le virement est frauduleux et annule l'opération initiale, mais pas votre remboursement.</p> <p style="text-align: center;">Comment lutter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> → Peut faire suite à une petite annonce (objet, offre d'emploi, etc.) : méfiez vous des offres trop alléchantes → En cas de demande de remboursement, demandez à votre banque de vérifier la validité du paiement et son crédit définitif → Faites opposition auprès de votre banque en cas d'arnaque → Déposez une plainte en joignant les éléments en votre possession (discussion avec l'escroc, relevé bancaire, etc.) 	<p style="text-align: center;">Extorsion d'argent - variante Scénario de l'escroquerie :</p> <p>Vous êtes contacté(e) sur un réseau social par un(e) inconnu(e) qui vous invite, au gré des échanges à lui envoyer des photos intimes ou à vous montrer nu(e) devant la caméra de votre téléphone/ordinateur. Cela fait, il/elle vous menace d'une diffusion de ces images compromettantes en échange d'une rançon. Vous êtes la proie d'une tentative de sextorsion (<i>sexo + extorsion</i>).</p> <p style="text-align: center;">Comment lutter ?</p> <ul style="list-style-type: none"> → Assurez vous toujours de l'identité de votre interlocuteur, → Ne communiquez pas d'éléments compromettant sur internet, → Ne cédez pas au chantage, → Conservez les échanges et déposez plainte à la gendarmerie.

LES CLASSARDS



Ah l'année 2020... Nous nous en souviendrons tous, pas pour des Aubades festives, ni pour une Sainte-Anne remplie de joie, mais tous les Classards retiendront cette année comme une année spéciale, vide, sans fête. Rassurez-vous, ce n'est pas pour autant que nous ne nous sommes pas rassemblés en petits comités. Nous avons savouré chaque instant où nous nous sommes réunis.

Cette année, nous ne sommes pas heureux. En effet, nous aimons venir à votre rencontre, partager des moments précieux qui nous rassemblent.

Mais cette année, avec la Mairie nous avons fait le choix de ne pas prendre de risques et surtout de ne pas vous en faire prendre. Alors nous espérons sincèrement que toutes ces festivités annulées vont laisser place à une nouvelle année qui réunira petits et grands lors de notre chère Sainte-Anne, qui avouons-le, nous manque beaucoup.

Nous profitons de ce bulletin pour vous remercier toutes et tous de votre soutien sans faille. Et plus particulièrement la Mairie, qui aide notre association lors des manifestations et tout au long de l'année.

Chaque année, il est très important que des jeunes nous rejoignent, cette année encore plus ! Alors, si tu as entre 16 et 20 ans et que tu habites la commune, hésites pas à nous rejoindre !

Le Président

Contact :



L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

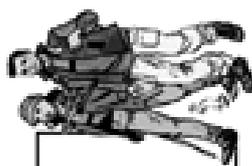


Familles Rurales vous propose diverses activités sur la commune

- Vous voulez faire du sport, vous défouler, ou au contraire vous détendre, vous relaxer.
- Vous souhaitez échanger et faire des rencontres sympathiques.
- Vous désirez connaître d'autres habitants de la commune ou des communes avoisinantes

MARCHE/BALADE

MARDI 13h45
RDV Place de la Mairie
Circuits variés



GYM PILATES

Salle polyvalente

LUNDI 10h00-11h00
LUNDI 11h15-12h15
VENDREDI 9h45-10h45
VENDREDI 11h00-12h00



GYM TONIC STRETCHING

JEUDI 19h30-20h30
Salle polyvalente



ZUMBA

JEUDI 20h30-21h30
Salle polyvalente

GARUDA

1 LUNDI par mois
15h00-16h00
Petite salle polyvalente

Tous nos cours sont encadrés par des professionnels du sport, diplômés et expérimentés qui vous aident, vous accompagnent et vous conseillent tout au long de l'année.

**Familles
rurales**

Votre réseau /

ASSOCIATION
DE VIEILLE-BRIOUDE

06 98 94 31 77

afr.vieillebrioude@gmail.com

CONTACT

Adhésion déductible des impôts

L'association vous souhaite de

Joyeuses Fêtes



ROUES LIBRES LE BIEN ETRE ACTIF



Comme les années précédentes, l'Association Roues Libres-Le Bien-Etre Actif propose à ses adhérents deux pôles d'activités : d'une part, les loisirs mécaniques pour les passionnés de mécaniques anciennes et d'automobiles de collection, d'autre part les activités sportives de gym Pilâtes. Ces dernières, malgré la situation sanitaire qui les a provisoirement interrompues, sont toujours très appréciées et, dès la rentrée de septembre, des heures de cours supplémentaires ont été ajoutées les lundis après-midi.

Comme il se doit les cours, dispensés par un coach diplômé d'Etat et UFOLEP ainsi qu'ADPS, ont été assurés dans le strict respect des consignes sanitaires.

Les cours sont assurés tous les jeudis, de 9 h à 10 h, de 10 h 05 à 11h 05, de 11 h 15 à 12 h 15 pour la matinée, ainsi que de 14 h à 15 h et de 15 h 10 à 16 h 15 l'après-midi.

Nouveauté : les lundis de 14 h à 16 h 15, toujours à la salle polyvalente de Vieille-Brioude

Dans le cadre des «loisirs mécaniques », l'Association « Roues Libres-Le Bien-Etre Actif » qui avait prévu pour le 5 avril 2020, la 5e randonnée des « Toujours Verts », réservée aux 4x4 vintage, et comptait organiser, le 19 juillet, le traditionnel rassemblement des « Congés Payés » ouvert aux véhicules construits avant 1940, a du reporter ces deux manifestations pour l'année 2021 à des dates qui seront précisées ultérieurement.

Par ailleurs, la participation de l'association Roues Libres, choisie pour assurer la présentation des véhicules engagés aux rassemblements de Charade Classic, sur le célèbre circuit de Charade, près de Clermont-Ferrand, a été reconduite pour l'année 2021. A noter que l'association est également impliquée dans l'organisation du nouveau musée de la Locomotion « La Virée d'Antan » à Brassac.

ROUES LIBRES-LE BIEN-ETRE ACTIF Mairie de Vieille-Brioude tél : 07 86 96 57 58
mail : lebienetreactif@gmail.com



L
E
S
A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

G.M.D



Une nouvelle saison débute, avec une crise sanitaire pas facile à gérer.

Pour combattre cette pandémie, faisons du sport !



GMD vous propose différentes activités :

=> le Lundi 18h15 à 19h15 : Marche nordique avec Laurence

=> le Mercredi 19h30 à 20h30 : Gym Tonique avec Chantal

=> Jeudi 18h15 à 20h00 : Marche nordique avec Laurence



Cette année, nous n'avons pas pu organiser notre marche gourmande mais on se rattrapera en 2021 !

Et elle en sera encore plus gourmande ...

Nous vous donnons donc rendez-vous le 03 juillet 2021

GMD souhaite la bienvenue à tous ses nouveaux adhérents, remercie ses fidèles adhérents pour leur confiance immuable.

A tous les lecteurs et leur famille
Bonne fêtes de fin d'année !

TEMPS DANSE

Le bureau, pour tout renseignement :

Président : Denis Portal

Trésorière : Magali Chaduc

Secrétaire : Nicole Jarlier



Danser...une année pas comme les autres

TEMPS DANSE n'a pas fait sa rentrée 2020/2021.

Le contexte sanitaire est particulier, les événements collectifs ou festifs prévus la saison dernière ont tous été annulés et tout s'est arrêté au mois de mars.

Nous avons tenté de reprendre des révisions en octobre pour maintenir le petit noyau amical mais dans le respect de la législation, ça n'a duré que 3 semaines.

Il faut être conscient de la situation, nous fonctionnons dans une salle et trop près les uns des autres, ce qui est source de contamination.

A ce stade, l'épidémie nous laisse aucune projection de reprise cette saison.

On se dit à de meilleurs jours. Prenez soin de vous et portez-vous bien.

Les fêtes de fin d'année approchent, passons-les au mieux et sans imprudence pour nous et nos proches.



Des saisons perturbées

La saison 2019-2020 a été chamboulée à cause de la Covid et a pris fin alors qu'il restait encore plusieurs matchs à jouer. Cette saison ne reflète donc pas les classements.

L'équipe féminine a fini dans le milieu de classement et l'équipe séniors a fini dans les 5 premiers.



Pour ce qui est de l'année 2020-2021 le bureau reste inchangé et nous comptons une quarantaine de licenciés; à noter de nombreuses recrues chez les filles.

La Covid perturbe également ce début de saison. Il est impossible pour nous d'organiser des animations comme le concours de pétanque ou des repas. Nous allons organiser une tombola fin décembre 2020 début Janvier 2021, des tickets seront disponibles en appelant le 06-64-67-72-29.

Nous souhaitons remercier plus particulièrement Benjamin Bouriol qui nous couvre encore cette année pour l'arbitrage et Hervé Contamin



LE COMITE DES FETES



Le bureau est constitué :

Président => Bruno MAIRE, Vice Président : Jérôme CHARRET (Responsable location gros matériel),

Trésorier => Olivier TIXIER,

Secrétaire => Gisèle PAUC (Responsable location vaisselle)

Les membres actifs sont => Annick, Stéphanie, Gilles, Olivier et Lilian.

Nous accueillons volontiers toute personne qui veut s'investir dans l'animation de la commune.

Cette année Christelle BAYLOT, Gérard MOREL et Serge SOULIGOUX, nous ont rejoint.

Tout au long de l'année, le comité des fêtes, seul et parfois en collaboration avec d'autres associations, organise des manifestations diverses, et propose du matériel en location. (www.vieille-brioude.fr – Onglet pratique)

Dimanche 2 février 2020 : Concours de belote. 34 doublettes ont participé au concours.

LILIAN & NICOLAS ont remporté le concours. Il y avait aussi une tombola pour gagner un panier garnie. Merci à tous ces joueurs

Le comité remercie les salaisons PHILIS, le Pétrin de Veïa-Bride, le bar Val d'Allier et l'épicerie fine le Goût'chez nous pour les lots et dons qu'ils ont offerts.

C'est la seule animation que nous avons organisé cette année.

Nous serons heureux de vous retrouver en 2021, notre calendrier des animations 2021 est le suivant :

Samedi 5 Juin: Repas des associations.

Mercredi 14 juillet : Vide grenier.

Fêtes de la Sainte-Anne. Repas champêtre suivi d'un karaoké gratuit.

Vendredi 17 septembre : Apéro-Concert.

Fin septembre ou début octobre : Vide grenier, en partenariat avec le Musée de la vigne et Pied de vigne

En Décembre : Spectacle de Noël, pour tous les enfants de la commune avec la visite du Père Noël.

NOUS VOUS SOUHAITONS UNE BELLE ANNEE 2021

FAITE DE BONHEUR, DE SANTE ET LA REUSSITE DE TOUS VOS PROJETS

L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

CHORALE LES BALADINS DU CEROUX



L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

Les répétitions avaient lieu et auront toujours lieu le mardi de 20h à 22H.

Un week-end de travail et en même temps de convivialité s'est déroulé, fin septembre, à Valcivières (63); ce stage s'est terminé avec un concert à l'église de Valcivières.

Un concert de Noël a eu lieu, le 15 décembre à l'église de Paulhaguet, la recette a été versée au Téléthon. Avant ce concert une aubade a été offerte aux résidents de la maison de retraite de Paulhaguet et nous nous sommes réunis après, à la pizzeria, pour un repas sympathique.

Après avoir partagé la galette le 7 janvier, le premier trimestre 2020 s'est avéré être une période de travail, nous avons travaillé de nouveaux chants puisque nous voulions enrichir notre répertoire pour nos différents concerts à venir.

En effet notre saison était très riche. Nous devons chanter : pour Rétina à St Flour, avec la chorale de Taulhac au Puy en Velay, avec les élèves de l'école Jules Ferry de Brioude, avec ceux de Lamothe...Un échange avec une chorale de Nice était finalisé, nous devons nous rendre à Nice et ac-



cueillir ensuite la chorale. Des concerts étaient prévus à Nice, à la salle polyvalente de Vieille-Brioude et une randonnée chantante était aussi prévue autour de Chilhac finalisée par un concert dans la charmante église de Chilhac.

La crise sanitaire a mis à mal nos projets mais nous pensons les reconduire pour 2021 si les conditions le permettent et même en ajouter d'autres si c'est possible.

Notre programme est donc intéressant, varié et Sédric Baujard notre chef de chœur sans qui rien ne serait possible, sait nous faire travailler, progresser dans la bonne humeur et avec toujours une grande disponibilité.

La chorale est toujours prête à accueillir de nouveaux choristes, hommes et /ou femmes. Le mardi soir devient addictif lorsqu'on s'y lance.

Légende de la photo : tous les choristes autour d'un repas le 15 décembre 2020.

AUX PETITES MAINS CREATIVES



Notre bureau se compose ainsi :

PAUC Gisèle, Présidente
SYLVAIN Annick, Trésorière

Nous avons débuté le 2 septembre pour arrêter, en raison de la crise sanitaire, le 11 mars 2020.

Nos activités ont été : sable colore, décorations de Noël, approche attrape rêve.

L'association vous souhaite beaucoup de courage.

Portez-vous bien et traversons ensemble cette crise sanitaire en respectant les gestes barrières.

On espère vous retrouver bientôt.

L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S

PIED DE VIGNE



L'Assemblée générale s'est tenue le 10 janvier et s'est terminée comme toujours par un repas.

L'association se porte bien et compte 44 adhérents.

Malheureusement la rencontre folklorique du 5 Avril a dû être différée. Nous recevions Lous Oiolos, l'excellent groupe de Laguiole. Toutes les sorties et répétitions ont été annulées.

Pour se réunir, le groupe a imaginé des solutions permettant le respect des gestes barrières.

Le 19 juillet Marche et Pique-nique au plan d'eau du Vernet-la-Varenne. Journée très ensoleillée avec pédalos et pétanque.

Le 10 octobre Visite guidée du château de Villeneuve- Lembron.

Tous les participants ont été conquis par cet édifice du XVII^e siècle extrêmement entretenu et appartenant à l'État.

A bientôt de vous retrouver pour danser ensemble et exprimer notre joie de vivre.

MUSEE DE LA VIGNE



L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S



Cette année est vraiment particulière à bien des égards. Elle nous a conduit à modifier notre organisation avec la volonté d'ouvrir à la visite le musée dès la fin du mois de juin et ce jusqu'à la Toussaint.

Ne pouvant intervenir en début d'année dans l'enceinte du Jardin, nous nous sommes attelés à un projet qui nous tenait à cœur depuis quelques temps : **le dégagement et la remise en état de l'aqueduc de Mirabel, situé à côté du Pont sur l'Allier.**

Plusieurs journées ont été nécessaires ainsi que de puissants moyens matériels pour mettre en valeur cet ouvrage érigé au 19^{ème} siècle. Il nous reste à définir et poser un panneau explicatif (1) qui sera installé sur le mur face à l'ouvrage.

Toujours en respectant les gestes barrières nous avons pu procéder à l'entretien nécessaire du Musée permettant une ouverture à partir de la fin du mois de Juin.

L'installation d'un compteur nous a permis de comptabiliser un peu plus de 9000 visiteurs qui ont parcouru le Musée.

Belle récompense du travail des bénévoles qui ne faiblit pas

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

(1) Le projet d'alimentation en eau de la ville de Brioude remonte à 1788 mais il n'aboutira qu'en 1866. Les eaux de la « Senouire » captées à Lavaudieu, sont acheminées au réservoir de « La Croix des Frères » grâce à une conduite coulée en place avec une pente variant de 1 à 5 mm par mètre. 2 800 journées d'ouvriers furent nécessaires pour évacuer 18 621 m3 de terres et de rochers. Sur les 13 065 m de parcours 4 aqueducs sont érigés pour franchir les vallées :

- Juillard, 5 arches, hauteur 15,60 mètres, remplacé par un remblai.
- Vayron, le plus majestueux, 7 arches, hauteur 16,60 mètres, longueur 60 mètres.
- Mirabel, 3 arches, hauteur 8 mètres.
- Combe Franche, 5 arches, hauteur 9 mètres.

Les travaux débutés en 1870 sont achevés le 26 juillet 1873. La conduite sera abandonnée en septembre 1984 après 111 ans de service. Elle avait coûté 200 000 francs.

(Pour une description plus complète se reporter à l'article de Claude HANTZ paru dans l'Almanach de Brioude en 2012).

LE CLUB SAINTE ANNE



Le Club Ste Anne comme toutes les autres associations a subi de plein fouet les contraintes du COVID 19. Nos adhérents ayant de 64 à 102 ans nous devons être attentifs à ne pas les exposer au virus.

C'est pourquoi les activités du mardi se sont interrompues le 10 mars et aucune activité ou repas n'a pu avoir lieu depuis cette date.

Le club a d'autre part été endeuillé par le décès de notre vice-président Roger Bailleux (il avait présidé l'activité du club pendant plus de dix ans)



Nous espérons des jours plus favorables en 2021 et vous retrouver nombreux et en bonne santé les mardis et pouvoir reprogrammer des rencontres autour d'un repas, d'un thé dansant, loto ou autre activité

L
E
S

A
S
S
O
C
I
A
T
I
O
N
S



Mariages

BÉDIGIS Maurice Léopold	et DUPONT Catherine	le 20 avril
BOUDON Jean	et BAGET Anna	le 27 mai
CHASTAING Francisque	et SOULIGOUX Adèle Françoise	le 12 mai
FONTON Arsène Vincent	et TIXIER Marie Catherine Marcelle	le 12 juin
LIBEYRE Vital Ernest	et OLIVAIN Jeanne	le 14 janvier
MATHIEU Vital Alexis	et GAILLARD Valérie Perrine	le 29 septembre
MOUTTE Louis Augustin	et IGONEL Alice Rose Marie	le 16 juin
NOIR Pierre Jules Alfred	et PERRIER Françoise	le 21 avril
OLIVAIN Jean	et BÉNÉZIT Catherine Marthe	le 28 janvier
RIOMET Hippolyte Amédé	et BÉNÉZIT Lucie	le 12 août
TRIOUILLER Antoine	et CHASSEFEYRE Mélanie Julie	le 13 novembre
VARENNE Jean	et SABADEL Berthe Germaine	le 30 octobre
VAZEILLE Jean	et CHEVALIER Anna	le 6 octobre

Décès

ANDRIEUX Pierre		29 novembre
ASTIER Marie		29 octobre
BOUDON Antoine		20 mai
CHAZELLET Vincent		13 novembre
DUFFAUD Marie		13 septembre
ESCULIER Anne		29 avril
GAY Marie		18 mai
JOUVE Joseph		24 juin
MARSIN Jean		6 septembre
MEYNADIER Claude		12 mars
MOSNIER Jean		13 septembre
POMMIER Jeanne		22 novembre
REYNET Pierre		7 mars
ROUX Marguerite		11 septembre
SABY Jean	Transcription MORT POUR LA FRANCE	10 avril
SIOZADE Vital		15 octobre
SOULE Marie		21 octobre
TIXIER Jean		6 février
TRIOULLIER Joseph		22 juillet
VARENNE Eugène Alphonse	Transcription MORT POUR LA FRANCE	5 janvier
VIDAL Pierre	Transcription MORT POUR LA FRANCE	26 décembre



Naissances

BENEZIT Marinette	24 octobre	FACY Marcelle	4 juillet
BESSE Rose	1 ^{er} février	FAYET Yvonne	30 juillet
BOULARAND Denise	28 octobre	LIBEYRE Marie	6 juillet
BOYER Prosper	29 octobre	LIBEYRE Jeanne	22 août
CHANTEL Denise	7 juillet	MAGAUD Irène	11 août
CHAPAVEYRE Maria	19 juin	MOSNIER Hélène	29 août
CHAPAVEYRE Raymond	13 août	OLIVAIN	18 novembre
CHAUCHAT Arthur	12 juin	PAGÈS Georges	19 juillet
CHAZELET Hélène	29 août	SALEYRETTE Marcel	4 novembre
CHAZELET Raymond	26 mars	TIXIER Fernande	9 juin
COUDEL Marcelle	4 juillet	TRIOULLIER Marie	16 avril
DELAIR Félix	17 février	TRIOULLIER Paul	2 avril
ESCULIER Jeanne	27 mars	THUAIRE Henriette	16 septembre



Avis de naissance

15/01/2020- SABATIER Enzo, Séverino
 25/01/2020- SCHMUTZ Hannah
 04/03/2020- OLAGNOL Luna
 27/03/2020- VIANDIER Enzo, Pascal, René
 08/08/2020- INGOLT Timéo
 30/09/2020- PICHOT Raphaël
 05/10/2020- MOREIRA LOPES Miguel
 20/10/2020- BONHOMME Clara
 22/10/2020- BASTARD Lucie
 29/10/2020- MATA DEL TORO Tiago



E
T
A
T
C
I
V
I
L

PACS

24/08/2020- FLORY Quentin, Nicolas & ACHARD Amandine
 12/11/2020 - GILBERT Claire, Marie &
 SABOURY Jérôme



Décès

01/06/2020- CLAUZIER Georges, Pierre

Transcriptions de décès

02/02/2020- THUAUD Bruno, Gustave,
 Jules, Auguste
 09/03/2020- BRICARD Pierre Henri François
 19/03/2020- BOUCHEND'HOMME Anne-Marie, Blanche, Henriette née LAVIALLE
 26/06/2020- BAILLEUX Jean, Roger, Marcel

PROCEDURE DE REPRISE



Reprise des tombes en état d'abandon

Le nombre d'emplacements disponibles au cimetière de Vieille-Brioude est restreint. A ce jour (01.10.20) seuls 6 emplacements restent libres et le constat a été fait que certaines tombes se trouvent en état d'abandon.

La municipalité a donc fait appel à une entreprise afin d'engager une procédure de reprise. Le cabinet, Ad Vitam groupe Finalys Environnement, a été retenu pour accompagner la municipalité dans son travail de réhabilitation complet du cimetière.

Le 08 janvier 2018, un constat a été réalisé : 153 tombes ont été répertoriées en état d'abandon. (La liste est affichée en mairie et à l'entrée du cimetière). A compter de cette date, les familles disposent d'un délai de 40 mois (3 ans et 4 mois) pour rétablir leur tombe en bon état d'entretien de propreté et de solidité.

La commune n'ayant pas les coordonnées des concessionnaires, des plaquettes informatives ont été collées sur les tombes concernées par la procédure. Ainsi, chaque concessionnaire concerné doit se rendre en mairie.

Trois possibilités s'offrent au concessionnaire :

Types de défauts constatés selon un code couleur :

<p>□ Niveau 1 : Défaut de propreté et de délimitation. Défaut de propreté (noir de pollution). Présence de mousses, lichen, ou mauvaises herbes envahissantes. Défaut de délimitation.</p>
<p>■ Niveau 2 : Défaut structurel ou d'étanchéité. Trappe d'accès non étanche, fissurée, cassée. Monument ou partie de monument fendue, cassée ou descellée. Défaut d'assises gîte latéral, pointe dangereuse.</p>

Mesures à prendre :

<p>□ Niveau 1 : Nettoyage, blanchiment, traitement anti-mousse, délimitation (Attention garantie de durabilité minimum 10 ans).</p>
<p>■ Niveau 2 : Etanchéité caveau, enfeu, chapelle. Travaux d'assise, remise à l'aplomb. Scellement de la structure ou de la stèle. Suppression des pointes saillantes.</p>

- Il peut faire les travaux lui-même en complétant une déclaration de prise en charge et une demande d'autorisation de travaux (3 jours minimum avant la date des travaux).
- Ou alors, faire appel à une entreprise spécialisée (pompes funèbres, maçon, marbrier...) dans ce cas, la déclaration de prise en charge est à compléter par le demandeur, et la demande de travaux par l'entreprise (3 jours minimum avant la date des travaux).
- Ou enfin, compléter le formulaire de déclaration de reniement des droits à concession (dans ce cas, il s'agit d'un abandon).

Lorsque les travaux sont réalisés, le Maire se rend sur place pour en constater la bonne exécution. Un « *Procès-verbal de réception en conformité d'une tombe réhabilitée* » est alors édité. A ce stade, la tombe est sortie de procédure.

Chiffres au 01.10.2020 : Tombe sorties de procédure : 36
En cours de suivi : 27
Renierement des droits : 4

➔ **Fin de procédure : Juillet 2021**

CEREMONIES



Troisième dimanche d'août 2020... 76 ans après...

Pour qu'ils soient davantage que leurs trois noms sur une plaque apposée au mur de l'école, Parce que leurs vies, racontent l'Histoire de notre Pays, de la Résistance, de notre commune aussi,

Voici quelques traits de leurs tragiques et valeureux destins :

Alexandre Paul BREUIL, 19 ans, né à Sainte-Marie-Des-Chazes (43), le 20 janvier 1925, de Gaston Lucien Félix BREUIL et Aline Léonie NARCE. Ouvrier à la J.I.R avenue Victor Hugo à Brioude, il est domicilié à VIEILLE BRIOUDE. Décédé le 16 août 1944, lors des combats de BARD. Groupe PIERRE LOUIS.

Jean Isidore Joseph SIBEAUD, 17 ans, né à Clermont-Ferrand (63) le 23 septembre 1926, de Jules SIBEAUD et Maria Lucie LEYRAC, domicilié à VIEILLE BRIOUDE. Décédé le 16 août 1944, lors des combats de BARD. Groupe PIERRE LOUIS. (D'aucuns se souviennent que Jules, son papa, n'avait pas son pareil, pour à la forge, au marteau et à l'enclume, affuter, dresser et tremper l'acier).

Tous deux meurent, ce mercredi 16 août 1944 en Héros, avec vingt frères d'armes, à BARD, après un combat acharné de plusieurs heures, contre une colonne allemande, qui venant de Saint-Flour, s'achemine vers Clermont-Ferrand. La section PIERRE LOUIS, commandée par le Lieutenant Cornayre, volontaire pour tendre une embuscade à cette colonne, près de BARD, (Bournoncle-Saint-Pierre), est soutenue par des membres du 8^{ème} Dragons, sous les ordres du Lieutenant de Grossouvre. Malencontreusement, à l'arrière, une camionnette de liaison se dirige vers la R.N 102 ; repérée, elle est prise sous le feu ennemi. Le Lieutenant de Grossouvre entend les détonations, il pense le combat engagé et lance ses hommes à l'attaque. La section Pierre Louis agit de même. La colonne allemande stoppe et les prend en tenaille ; les résistants piégés, se défendent avec bravoure, et **meurent pour la France.**

Le 18 août, les membres du groupe « Pierre Louis » 7^{ème} zone, sont inhumés au cimetière de Bournoncle-Saint-Pierre, en présence de plusieurs milliers de personnes ... (1)

Marie Louis Alexandre Camille DE HODY, né en mars 1887 à Sarreguemines (Moselle, à l'époque Allemande), Juge administratif à Strasbourg, réfugié à VIEILLE-BRIOUDE. Dénoncé, il est arrêté en novembre 1943 avec son épouse Geneviève (2) ; d'abord emprisonnés à Clermont-Ferrand au 92^{ème}, alors prison allemande. Geneviève de Hody est libérée au printemps. Lui, par contre, part de Compiègne (Oise) dans le convoi du 22 mars 1944, il est déporté à Mauthausen (Autriche) le 25 mars 1944. Matricule 60060, il est affecté le 28 avril 1944 à Gusen, camp annexe distant de 4 km. Il résiste pendant un an dans « l'enfer des enfers », nom donné par les prisonniers (3). Camille DE HODY décède le 12 avril 1945. Gusen est libéré, le 5 mai 1945.

Dans ce convoi du 22 mars 1944, sur 1 218 hommes, 1 132 Français dont 77 gazés à Hartheim en 1944 (4). Moins de 50 % rentrent, dont Georges Séguy né en 1927, secrétaire général de la CGT (1967/82), matricule 60581 (5). Ainsi qu'André ULMANN, (dit Antonin PICHON), matricule 60435, un des fondateurs de l'Amicale de Mauthausen, qui écrivit :

« Mais si une tâche et un devoir étaient de ne pas oublier. Cela ne sert à rien ? Comment le saurez-vous, qui n'avez point partagé le pain amer, ni creusé des trous inutiles sous la neige, ni attendu un tour pour mourir – et vous étiez oublié, vivant par hasard ». (6)

Chaque troisième dimanche d'Août, notre devoir, n'est-il pas de nous souvenir ?

Mission accomplie en 2020 ! Pour 2021, rendez- vous, sous le préau de l'École, troisième dimanche d'Août...

(1) Sources : **Raymond Caremier**, « Les combats d'Arvant et de Bard (août 1944) » Arch. dépt de la Haute-Loire (3 Num 230/7)

(2) La Maison Des Souffrances 1943-1944 de **Geneviève de Hody** - 258 pages - ISBN 978 2 919762 03 3- 7/2011

(3) <https://www.jewishgen.org/forgottencamps/Camps/GusenFr.html>

(4) **Adeline LEE**. Dr en Histoire. In monument-mauthausen.org/ le convoi-du-22-mars-1944

Thèse 2014 Caen « **Les Français internés au sein du complexe concentrationnaire du KL Mauthausen : trajectoires** »

(5) <http://www.bddm.org/liv/details.php?id=l.191>.

(6) <http://www.monument-mauthausen.org/epigraphe-iiiie-monument.html#>

CEREMONIES



Aux A.C. et P.G. de notre Commune

Eux, aujourd'hui, Ils sont nos vieux voisins
 Combattant seulement l'ortie, le chiendent,
 Tondant, dès la rosée levée, leur terrain.
 Eux, ils ont fait la Guerre,
 Pour la plupart, si jeunes, Appelés,
 Parfois Engagés volontaires.
 De la Seconde Guerre, nos Prisonniers...
 Nous manquent à l'appel désormais.
 Eux, ici, ne sont plus très nombreux,
 Cette année, ont perdu, leur ultime bataille,
Jojo, d'un triste tir de sniper
 Si soudain, dans son brave cœur,
Roger, après de douloureux combats,
 Menés vaillamment, face aux assaillants !
 Eux, chez nous, Ils ne sont plus très nombreux.
 Des perles salées envahissent leurs yeux
 Lorsqu'encore, ils se remémorent...
 Taiseux, ils ne racontent pas
 Ce jour où, pour un autre continent,
 Ils embarquèrent sur Le Kairouan...
 Sur des cartes colorées, ils écrivaient
 Pour ne pas peiner « Chers tous, tout va bien ».
 Eux, ici, ils ne sont plus qu'une poignée,
 Pour nous rappeler les Horreurs de la Guerre,
 Même si, pour la Liberté, on doit la faire,
 Et Certains, se sacrifier...

E
T
A
T

C
I
V
I
L



CEREMONIES

Cérémonie du 17 Août



Cérémonie du 11 novembre



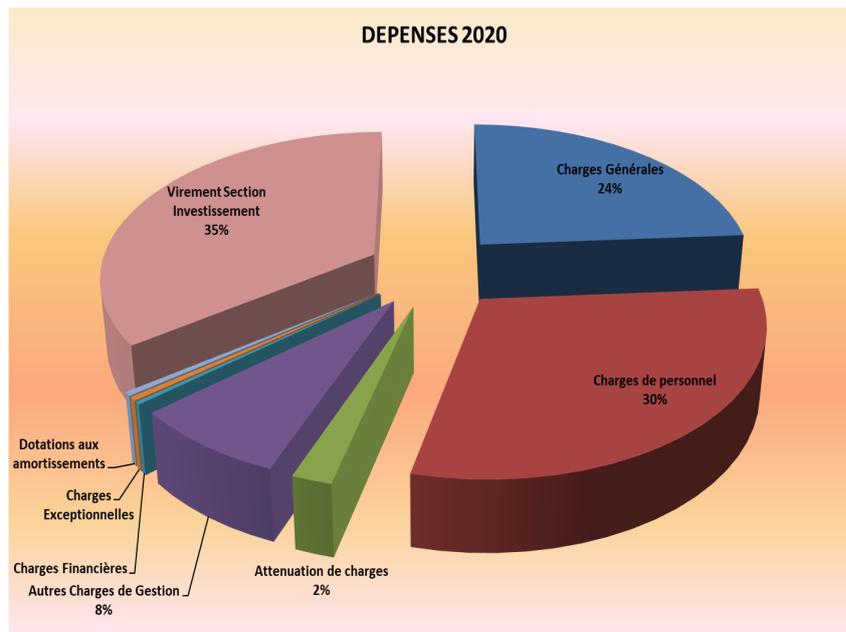
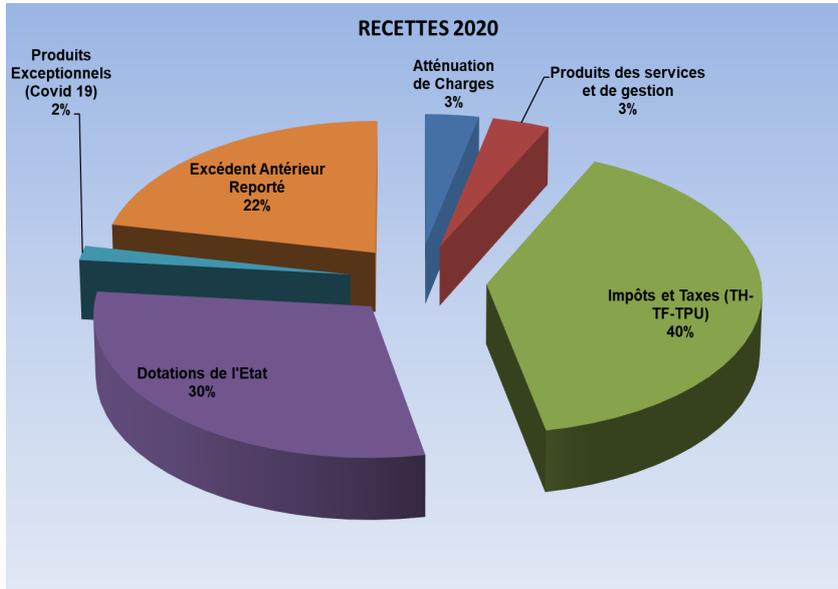
E
T
A
T

C
I
V
I
L

BUDGETS 2020



Section Fonctionnement Budget Principal



FINANCES

RECETTES 2020		
COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS
013	Atténuation de Charges	34 405,00
70	Produits des services	30 610,00
73	Impôts et Taxes	409 273,00
74	Dotations et Subventions	304 595,23
75	Autres Produits de Gestion	6 000,00
77	Produits Exceptionnels	16 931,21
	SOUS TOTAL RECETTES	801 814,44
002	Excédent Antérieur Reporté	222 185,56
	TOTAL RECETTES	1 024 000,00

DEPENSES 2020		
COMPTE	LIBELLE	PROPOSITIONS
011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	244 648,00
60	Achats et Variation de Stocks	84 000,00
61	Services Extérieurs	54 000,00
62	Autres Services Extérieurs	103 448,00
63	Impôts Fonciers et Taxes	3 200,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	306 000,00
62	Autres personnels extérieurs	6 000,00
63	Impôts et Taxes CNFPT et CDG	5 000,00
64	Charges de Personnel	295 000,00
014	ATTENUATION DE CHARGES	20 612,00
7489	Reversement Restitution Autres Attributions	20 612,00
65	Autres Charges de Gestion	80 702,50
66	Charges Financières	3 240,00
67	Charges Exceptionnelles	4 407,50
	SOUS TOTAL DEPENSES	659 610,00
042	TRANSFERT DE SECTIONS	4 390,00
675	Valeur nette comptable	0,00
68	Dotations aux amortissements	4 390,00
023	Virement Section Investissement	360 000,00
	TOTAL DEPENSES	1 024 000,00

BUDGETS 2020



Section Investissement du Budget Principal

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
BATIMENTS MAIRIE SALLE POLYVALENTE	5 000,00	
AUTRES IMMOBILISATIONS	5 000,00	
ACQUISITIONS DE MATERIEL	52 000,00	
MATERIEL ET OUTILLAGE	6 000,00	
MATERIEL DE TRANSPORT	40 000,00	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 000,00	
MOBILIER	2 000,00	
AUTRES IMMOBILISATIONS	3 000,00	
VOIRIE RURALE	50 000,00	
INSTALLATION MATERIEL ET OUTILAGE	50 000,00	
AIRE DE JEUX	8 000,00	
INSTALLATION MATERIEL ET OUTIAGE	8 000,00	
ABORDS EGLISE	275 000,00	165 000,00
INSTALLATION MATERIEL ET OUTILAGE	275 000,00	165 000,00
AMENAGEMENT ECOLE	21 500,00	7 000,00
BATIMENTS SCOLAIRES	1 500,00	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	18 000,00	7 000,00
AUTRES IMMOBILISATIONS	2 000,00	
PONT DE LA LEPROSERIE	42 330,00	117 850,00
CONSTRUCTIONS	3 000,00	
INSTALLATION MATERIEL ET OUTILAGE	39 330,00	117 850,00
BATIMENT COMMUNE ASSOCIATION	10 000,00	30 000,00
CONSTRUCTIONS	10 000,00	30 000,00
MAIRIE	2 000,00	
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 000,00	
ACQUISITIONS DE TERRAINS	4 000,00	
TERRAINS DE VOIRIE	4 000,00	
CIMETIERE	35 100,00	46 800,00
CONSTRUCTIONS	35 100,00	46 800,00
ECO QUARTIER	20 000,00	14 180,00
FRAIS D ETUDE	20 000,00	14 180,00
CREATION ESPACE ARCHEOLOGIQUE	7 500,00	6 000,00
AUTRES IMMOBILISATIONS	7 500,00	6 000,00
LOCAL ASSOCIATIONS	1 500,00	
CONSTRUCTIONS	1 500,00	
LES GRANDES	120 000,00	
CONSTRUCTIONS	120 000,00	
AVENUE DE VERSAILLES	5 000,00	
FRAIS D ETUDE	5 000,00	
VILLAGES	100 000,00	
CONSTRUCTIONS	100 000,00	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 000,00	
IMMOBILISATIONS EN COURS	4 000,00	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 500,00	
INSTALLATIONS DE VOIRIE	4 000,00	
AUTRES IMMOBILISATIONS	1 500,00	
IMMOBILISATIONS EN COURS	319 417,09	
CONSTRUCTIONS	85 000,00	
INSTALLATION MATERIEL ET OUTILAGE	234 417,09	
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 422,93	
AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS	27 422,93	
	1 115 270,02	386 830,00
SUBVENTION A REMBOURSER	25 997,98	
EMPRUNTS ET DETTES	14 405,00	
FCTVA		91 713,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT		241 995,09
AMORTISSEMENTS		4 390,00
VIREMET SECTION FONCTIONNEMENT		365 000,00
EXCEDENT ANTERIEUR EPORTE		64 744,91
PRODUIT DE CESSION		1 000,00
	1 155 673,00	1 155 673,00

F
I
N
A
N
C
E
S

TARIFS COMMUNAUX



Le prix du ticket de cantine 3€

Les photocopies

Délibérations du 17-07-2014 et du 29-11-2019

- 0.18 € A4 noir
- 0.40 € A3 noir
- 1.50 € A4 couleur
- 2 € A3 couleur

Les droits de branchements au réseau communal d'assainissement 460€ ht par branchement

Les locations de salles

	ASSOCIATIONS		PARTICULIERS			
	COMMUNE A partir de la 3 ^{ème} location de l'année (2 premières loca- tions gratuites)	HORS COMMUNE	COMMUNE	HORS COMMUNE	de 18 ans de la commune	AGENTS COMMUNAUX
GRANDE SALLE	100 €	250 €	130 €	250 €	130 €	130 €
PETITE SALLE	Gratuit	100 €	50 €	100 €	Gratuit (dans la limite d'une location par an)	50 €

Les concessions au cimetière

Délibération du 29-11-2019

	Taille	durée	tarif 2019 *
CONCESSION SIMPLE	3,12m² (soit 2,60ml*1,20ml)	30 ans	200 €
		50 ans	333 €
CONCESSION DOUBLE	6,24m² (soit 2,60ml*2,40ml)	30 ans	400 €
		50 ans	666 €

	Nombre de case	durée	tarif 2019 *
COLOMBARIUM	1	30 ans	200 €
		50 ans	333 €

RECENSEMENT DE LA POPULATION



DERNIÈRES NOUVELLES...

Vieille-Brioude — Recensement de la population : 1921

Population : 939 habitants

Agglomérée 342

Éparse 597

Ménages = maisons : 294

<u>Villages</u>	Ménages-Maisons	Habitants
Védrines :	34	105
Coste-Cirgues :	26	94
Dintillat	22	77
Champlong	16	57
Vazeilles	19	66
Brugerolles	11	41
Le Monteil	13	46
La Bageasse	6	29
La Prunayre	6	22
St Pal	2	8
Le Cherlet	2	6
Sainte-Anne	1	4
Pré Prieur	1	2
Bellevue	1	4
PraNeuf	1	9
Le Buisson	1	6
Tiveyrat	5	21

27	Nés en 1920 ou 1921
248	de 1901 à 1919 - 1 à 19 ans
183	de 1881 à 1900 - 20 à 39 ans
232	de 1861 à 1880 - 40 à 59 ans
249	de 1860 et avant - 60 ans et plus

In Archives Départementales de la Haute-Loire
[Sous-série 6M]

En 2021, au premier trimestre, devrait se dérouler le Recensement sur notre Commune...



E
T
A
T
C
I
V
I
L

RECENSEMENT DE LA POPULATION



RECENSEMENT
de la population

À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française : Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes :

=> De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

=> Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité : La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

Comment ça marche ?

Avant la collecte

Votre commune recrute les agents recenseurs.

L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.

Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

Pendant la collecte

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

E
T
A
T

C
I
V
I
L



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Après la collecte

Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête.

Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Cette année, le recensement se déroule du jeudi 21 janvier au samedi 20 février.

Le recensement, c'est sûr : vos informations personnelles sont protégées

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Le recensement de la population respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD)

Les résultats du recensement sont disponibles gratuitement sur [le site de l'Insee](#).

Dans le contexte d'épidémie de Covid-19 que nous connaissons l'Insee a décidé, à titre exceptionnel, de **reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022**.

Les conditions ne sont en effet pas réunies pour réussir une collecte de qualité. La collecte sur le terrain de l'enquête de recensement entraîne de nombreux déplacements et contacts avec les habitants ; même si ceux-ci sont courts et limités, ils sont difficilement compatibles avec la situation sanitaire, quelle que soit son évolution d'ici à fin janvier 2021.

L'Insee continuera à calculer et publier une actualisation annuelle de la population légale de chaque commune. Chaque année, ces actualisations sont calculées à partir d'une combinaison de plusieurs sources (enquête terrain complétée de sources administratives dans les communes de moins de 10 000 habitants ou du répertoire d'immeubles localisés (RIL) dans les communes de plus de 10 000 habitants). A titre exceptionnel, ces méthodes seront légèrement adaptées : les travaux méthodologiques déjà réalisés montrent une bonne qualité des résultats produits. Cette solution ne peut toutefois pas être répétée plusieurs années de suite.

IL Y A 100 ANS ...



MAMAN !!!

Encore un peu, dans mon verre,
de l'excellent

RHUM ROBINSON

Maurice CHRETIEN, seul
importateur, BORDEAUX.

Publicité de **1920**

Publicité,
Page 4, quatrième colonne

Journal La HAUTE-LOIRE
du 14 janvier 1920

Archives Départementales de la Haute-Loire
Presse Ancienne 43 (2 Pb)

**Quel âge a donc cet enfant ?
Où est modération ? Pas né !**

« Ce mois de février 1920 nous apporte cinq dimanches en ses vingt-neuf jours.

On n'avait pas vu cela depuis quarante ans, disent les savants qui travaillent dans l'éphéméride.
Et pareille chose ne sera arrivée que treize fois en quatre cents ans :

Au XVIIe siècle : 1604-1632-1660-1668

Au XVIIIe siècle : 1728-1756-1784

Au XIXe siècle : 1824-1852-1880

Au XXe siècle : 1920-1948-1976 »

Journal la HAUTE-LOIRE du 1^{er} février 1920

Cette année, 2020, on a eu 5 samedis... Raté ! Mais il s'en est fallu de peu... Février 2004 avait 5 dimanches !

Préparons nous pour 2032 !

Petites Recettes Pratiques (à ne pas suivre ?)

Poules qui mangent leurs œufs

On lime le bout du bec et légèrement aussi les côtés ;
on peut se servir pour cela d'un canif très bien aiguisé.
On peut aussi dégoûter la poule en mettant de temps à
autre dans son nid un œuf pourri. Ne pas oublier
que la poule mange parfois ses œufs, parce qu'elle
manque de chaux. Ainsi on fait bien d'en donner aux
volailles accusant cette propension.

Journal la HAUTE-LOIRE du 5 février 1920

Questions :

comment font-elles pour picorer après l'attaque du bec au canif, ces pauvres poules ?

Deuxième recette : attention, pas d'étourderie, n'allez pas, par inadvertance, vous faire cuire cet œuf, à la coque... ou dur ! Quant à la chaux ?

Françoise Salat Dufal

E
T
A
T
C
I
V
I
L

IL Y A 100 ANS ...



RÉUNIONS du CONSEIL MUNICIPAL de L'ANNEE 1920

Cinq réunions pendant cette année 1920, elles sont retranscrites dans le registre des pages 360 à 366. Celle du 20 février incluse dans la réunion du 21 novembre.

Monsieur Léonce Belmont est maire, Eynard, Adjoint, Les Conseillers sont : MM. Pons. Piroux. Meynadier. Chazelet. Mosnier. Jouve. Mergoil. Olagnol. Igonel. Tixier.

Page 360 – Dimanche 18 janvier 1920 :

1/ Monsieur Belmont, maire, annonce un vin d'honneur à Vieille-Brioude, comme dans toutes les Communes de l'Arrondissement vu que « tous les mobilisés de la Grande Guerre étaient rentrés ». La somme de 400 francs est votée.

2/ Des prestations en nature pour 1919, n'ont pu être réalisées car les hommes étaient mobilisés, donc sont dispensés du paiement en argent : Léonce Belmont - Vital Chazelet - Pierre Chevalier Claude Duffaud - Pierre Joly - Antoine Lazinier - Laurent Redon.

3/ Soutien de famille : admission à l'allocation militaire, pour Frédéric Chauchat, (famille nombreuse), tant que son fils, Gustave, Classe 20, restera en service.

4/Nomination de la Commission Communale des Retraites Ouvrières et Paysannes :

Employeurs : Bardel Jean et Darsat Jean (suppléant)

Employés : Tourette Joseph et Rouby Ferdinand (suppléant)

5/Assistance aux Vieillards, aux Infirmes, et aux Incurables, cinq personnes recevront dix francs par mois.

6/Un délégué Membre Chambre d'Agriculture est nommé.

Page 361-362 – Jeudi 18 mars 1920

1/ « À la Mémoire des Enfants de la Commune Morts Pour La France » la souscription a rapporté 2 300 francs, pour l'érection d'un monument, Place de la Mairie, « face à l'entrée entre les deux montées conduisant à cette place ». Le montant total s'élève à 4 800 francs. L'Assemblée demande que soit désigné comme entrepreneur « Monsieur GRENIER, maître maçon, seul capable dans la commune », et sollicite la subvention d'État et du Conseil Général.

2/ Une personne recevra une allocation d'Assistance aux Vieillards, aux Infirmes, et aux Incurables, de 10 francs par mois, pour cause de Cécité.

Page 363 – Dimanche 16 mai 1920

1/Session Budgétaire - Résultat des comptes de l'exercice au 31 mars 1920 :

Excédents de recettes 18 781,41 francs (dont 10 568,55 francs report de l'exercice antérieur).

2/ Maintien des Personnes déjà admises à l'Assistance aux Vieillards, aux Infirmes, et aux Incurables. Assistance accordée strictement en respectant la Loi du 14 juillet 1905.

E
T
A
T

C
I
V
I
L

IL Y A 100 ANS ...



Page 364 : Dimanche 21 Novembre 1920

Désignations :

1/ 20 répartiteurs (1) pour 1921. Tous cultivateurs : 4 pour Vieille-Brioude, 2 pour huit villages : Védrines, Coste-Cirgues, Dintillat, Le Monteil, Vazeilles, Tiveyrat, Champlong, Brugerolles.

2/ un délégué chargé de concourir à la formation de la Liste Electorale.

3/ deux délégués pour les éventuelles réclamations, un du Bourg, un de Coste-Cirgues.

Page 365 : Vendredi 20 février 1920

1/ Adrien BOULARAND, grand blessé, est délégué pour retirer en gare de Brioude, les corps des Soldats, « MORTS POUR LA FRANCE », au fur et à mesure de leur arrivée, comme suite à la lettre de Mr le Préfet en date du 8 février 1920. *En marge : Vu le Puy le 1^{er} mars 1920 le Conseiller de Pre. Signé illisible*

2/ Après deux demandes sans résultat, alors que des communes moins importantes, ont eu satisfaction, le conseil Municipal réitère sa demande à l'Administration des Postes et Télégraphes, en vue de l'établissement d'un facteur receveur municipal à VIEILLE-BRIOUDE. Un local, attendant à la Mairie, sera fourni gratuitement, ainsi qu'un Logement. La situation financière de la Commune permet de faire face à toutes ces dépenses.

3/ Révision liste électorale, un délégué pour la formation, et deux pour juger les réclamations, un de Védrines et un de Coste-Cirgues, sont désignés.

Page 366 : Dimanche 21 novembre 1920

1/ Attribution d'une indemnité exceptionnelle, de 200 francs au Secrétaire de Mairie, pour surcroît de travail. Le Conseil reconnaît le bien-fondé, eu égard aux services rendus.

2/ Le prix du charbon est élevé, pour le chauffage des classes, un crédit de 300 francs, est voté. Mr Pougheon, de Brioude, est le fournisseur.

Commentaires 2020 :

* (1) Les Répartiteurs, sont les membres de la Commission des Impôts, laquelle se réunit, toujours aujourd'hui, une fois par an. Désormais, ce ne sont plus seulement des Hommes, mais toujours des habitant(e)s du bourg et des villages, plus un membre d'une commune voisine.

* En 1920, comme en 2020, la situation financière de la Commune est bonne.

*En 1920, le Monde sort de la Grippe Espagnole : « Pourquoi l'appeler « grippe espagnole » ? Car l'Espagne fut le seul État à publier librement des informations sur la maladie. Neutre pendant la guerre, le pays n'était en effet pas tenu au secret militaire ». Chloé Maurel, Historienne - 21 mars 2020 / The conversation France- Covid 19

E
T
A
T

C
I
V
I
L

FRANCHIR L'ALLIER



Entre 1 586 et 1 765 seuls trois ponts assuraient le franchissement de l'Allier entre VIEILLE-BRIOUDE et le « Bec d'Allier » proche de Nevers. L'Allier a constitué longtemps une frontière infranchissable que la technologie, l'ingéniosité et la ténacité des humains ont vaincue. Entre Auzon et Vieille-Brioude, quatre emplacements sont retenus pour ériger des ponts : AUZON, LAMOTHE, LA BAGEASSE et VIEILLE-BRIOUDE.

VIEILLE-BRIOUDE est l'un des plus anciens grâce à sa situation au début des gorges de l'Allier.

Son nom est d'origine celte, il signifie « vieux pont ». Cette ancienne capitale du Brivadois est bâtie sur un éperon qui domine l'Allier et qui lui donne sa position stratégique. Son histoire en découle puisqu'elle est marquée par les différents ponts qui s'y sont succédés.

PONT DE L'ILE DE MARAND

(photo 1 - Dessin Jean Pelerin daté de 1479/1480 ; pile qui subsiste en rive droite- Crédit photo Alain Lhomenède)

Situé à 200 mètres en aval du pont actuel, il comprenait 5 arches de pierre dont il ne subsiste qu'une pile en rive droite. La date de sa construction n'est pas connue. Il se serait écroulé de vétusté au 15^{ème} siècle.

L'appellation de « Pont Romain » dont il est affublé semble inappropriée.

La pente des chemins qui y aboutissent en rive droite auraient eu, côté Coste-Cirgues, une pente beaucoup trop forte.

PONT du 15^{ème} siècle

Il était implanté à l'emplacement du pont actuel.

Construit par Dame Marie Louise Princesse des Dombes de la Maison des Montpensier pour son service et ses vassaux de la seigneurie de Vieille-Brioude.

Les maçons sont Jean Grenier de Lughat et Pierre Estore de Saint-Ilpize, pour leur travail ils ont reçu 300 écus d'or.

Il fait 54 mètres d'ouverture, détenant ainsi pendant plus de 3 siècles le record mondial, sa largeur est de 4,54 mètres hors tout et il livre un passage de 3,89 mètres. Il s'agit d'un cintre surbaissé. Son accès est difficile des deux côtés avec des passages entre les rochers et un fort bombement du profil en long.

Donnant quelques signes de fatigue il est équipé de griffes en rive gauche.

Le projet établi par l'ingénieur O'Farrel en 1794 prévoyait de doubler la largeur de la route. Il devra se contenter de créer deux encorbellements de 35 cm et un parapet de 45 cm car le vide est impressionnant. La largeur de chaussée est portée à 4,30 mètres. 4 contreforts sont prévus jusqu'au niveau du parapet. La rive droite est consolidée par 4 tirants de fer comme en rive gauche.

FRANCHIR L'ALLIER



Les travaux commencent en 1795 et durent jusqu'en 1818. Ils s'accompagnent de l'ouverture de l'actuelle Avenue du Pont. Plusieurs maisons sont rasées, d'autres recoupées. La motte castrale est définitivement rasée.

Quatre ans plus tard, il s'écroule le 27 mars 1822 à 6 heures du matin. Il n'y a pas de victimes.

L'ingénieur Duranson qui avait dirigé les travaux, constate qu'il était bâti, à part quelques pierres de grès dur à la naissance, avec de vilaines pierres tirées du site. La surcharge du parapet était trop forte et les voussoirs en pierres volcaniques trop friables.

C'est bien à tort que la rumeur va prétendre que l'Ingénieur en Chef O'Farrel avait procédé la veille à une inspection. Il était en retraite depuis longtemps et son projet avait été sérieusement amputé.

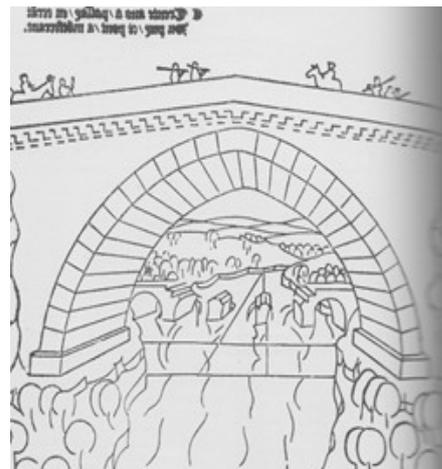
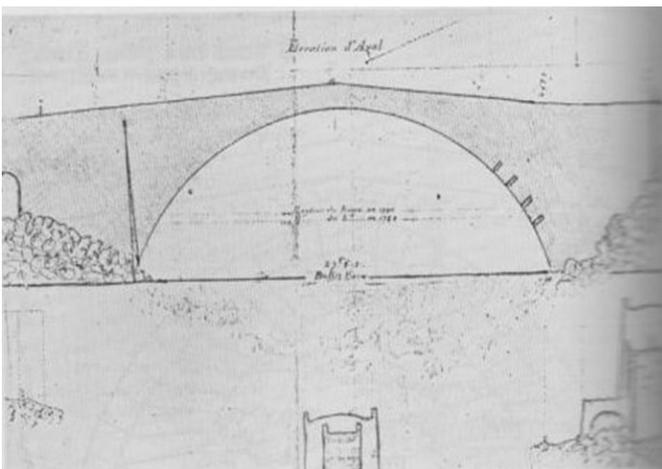
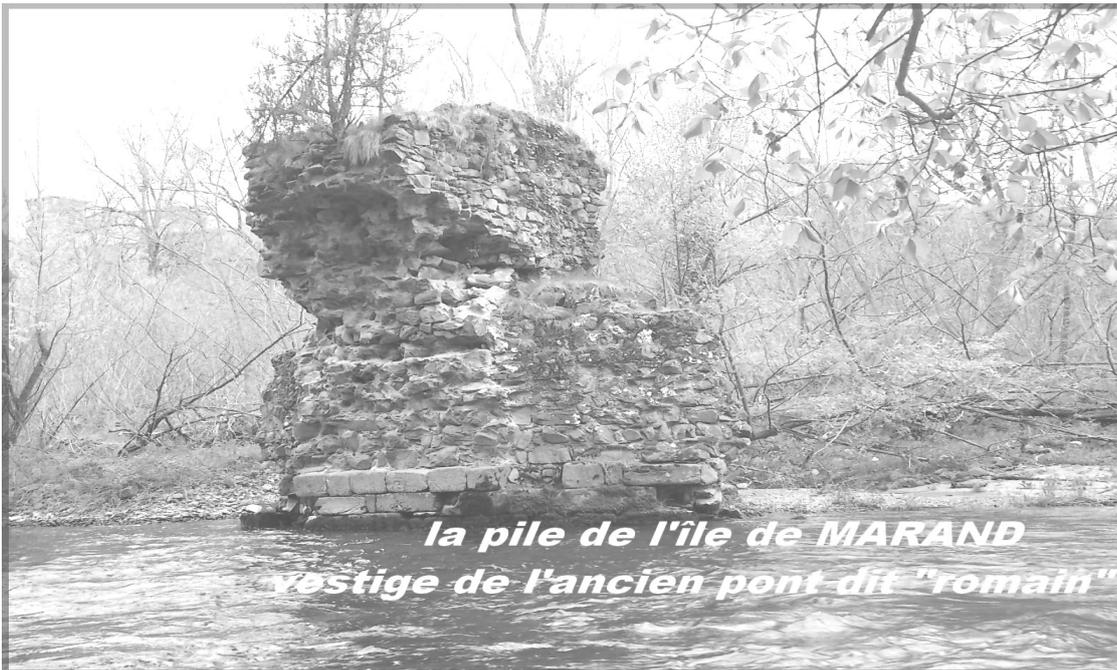
Alain MOULHADE

À suivre : Le pont actuel mis en service en 1832

Dessins de Jean PELLERIN

Sources : *Ponts de Haute-Loire* de Jean CHEVALIER réédition 2004,

Franchir l'Allier de Jean-Michel DELAVEAU édition 2009



LE PLUI



Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est le document d'urbanisme qui, à l'échelle intercommunale établit le projet de territoire pour les quinze à vingt prochaines années. Il étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire, construit un projet de développement respectueux des principes du développement durable et le formalise dans les règles d'utilisation du sol.

L'élaboration d'un PLUI est régie par un cadre législatif et réglementaire. Les objectifs, le contenu, les modalités d'élaboration et de suivi du PLUI sont définies dans le Code de l'urbanisme. Le PLUI doit prendre en compte les politiques nationales et territoriales d'aménagement ainsi que les documents supra-communaux.

La Communauté de Communes Brioude Sud Auvergne (CCBSA) s'engage dans la démarche PLUI.

Ce document permettra de construire un projet de territoire décliné en différentes thématiques : l'habitat, le commerce, les équipements, le développement économique, l'agriculture, l'environnement, la culture, le tourisme, les déplacements, etc.

Il couvrira l'ensemble du territoire et se substituera aux documents d'urbanisme communaux (PLU et carte communale). Véritable projet de territoire, il dépassera les limites communales, tout en respectant l'autonomie des communes. Le PLUI témoignera de la solidarité communautaire, en permettant de valoriser les atouts du territoire et de renforcer le poids des projets portés par les communes. Il sera réalisé en collaboration avec les communes membres.

L'élaboration du PLUI fera également l'objet d'une concertation associant les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées. La concertation visera à alimenter et enrichir le projet de PLUI en favorisant l'expression de chacun.

En septembre dernier, le bureau d'étude a présenté aux élus de la commune le projet de zonage établi pour Vieille-Brioude.

Le travail des élus consiste, face à la réalité du territoire et grâce à leurs connaissances, à ajuster les propositions faites par le bureau d'étude. Ce travail doit tenir compte de la réglementation qui tend vers une densification.

Le groupe de travail constitué des élus de Vieille-Brioude se réunit une fois par mois depuis le mois de septembre 2020 pour travailler sur ce futur zonage.

Des réunions publiques seront organisées dans le courant de l'année 2021. En attendant, le secrétariat de mairie se tient à votre disposition pour recenser vos remarques, suggestions,... et vous apporter toutes les informations utiles.

Vous trouverez de plus amples informations sur le site internet de la Communauté de communes (www.cc-brivadois.fr). Pour participer, formuler des observations, des questions, ou des réclamations, des registres sont à votre disposition dans les Mairies et au siège de la Communauté de communes aux heures et jours d'ouverture. Vous pouvez également envoyer un courrier à la Communauté de communes (rue du 21 juin 1944, 43100 brioude) ou par mail à l'adresse suivante (plui@brioudesudauvergne.fr) en précisant dans l'objet « concertation PLUI ».



INCIVILITES

« Si cela ne nuit pas à la cité, cela ne me nuit pas non plus »

Marc AURELE

Nous ne sommes pas des citoyens seulement lorsque nous allons voter.

Nous sommes citoyens dans notre commune, sur les trottoirs, sur les routes, dans les commerces, dans les espaces publics.

Avoir de bonnes relations avec ses voisins, **C'EST ÊTRE CITOYEN**

Ne pas jeter ses déchets sur les trottoirs ou n'importe où, **C'EST ÊTRE CITOYEN**

Ramasser les crottes de son chien, **C'EST ÊTRE UN CITOYEN**, respectueux des autres.

Être courtois au volant, respecter la vitesse, **C'EST ÊTRE CITOYEN** pour la sécurité de tous, enfants et adultes.

La propreté, le respect des autres c'est de la responsabilité de chacun pour tous.

NUISANCES SONORES

Les bruits de voisinage sont des bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit.

Ils peuvent être sanctionnés lorsqu'ils constituent un trouble anormal causé :

- par un individu, locataire ou propriétaire d'un logement, (cri, talons, chant, fête familiale, ect) ;
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, téléviseur, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ect) ;
- par un animal (exemple : aboiements).

On parle de tapage nocturne lorsque ces bruits sont commis la nuit et que l'auteur a conscience du trouble qu'il engendre et ne prend pas les mesures nécessaires pour remédier au tapage.

Les bruits de voisinage sont réglementés par le code de la santé publique aux articles R.1336-4 à 12.

Les horaires des travaux de bricolage et de jardinage sont réglementés à l'article 6 de l'arrêté préfectoral de la Haute-Loire portant diverses mesures relatives à la lutte contre le bruit (n°ARS/DD43/2019/14). Ces travaux ne peuvent être effectués que :

- **les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30**
- **les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00.**
- **les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.**

Un bon citoyen demeure toujours animé d'un esprit patriotique et de respect strict de la chose publique.

Mouctar Keïta



BROYAGE DES VEGETAUX

Inciter à la valorisation des déchets verts

Proposer des solutions alternatives adaptées aux besoins de vos concitoyens

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Les déchets organiques tels que déchets de jardin, déchets de tontes, déchets alimentaires peuvent être compostés et fournir un engrais de bonne qualité.

Les collectivités peuvent proposer des aides à l'achat d'un composteur ou mettent des composteurs individuels à disposition.



LE BROYAGE ET LE PAILLAGE



Cette technique consiste à recouvrir les plantations et le sol de

déchets organiques broyés pour le nourrir et/ou le protéger. Il évite le développement des mauvaises herbes, crée une rétention d'humidité et fertilise le sol. Un broyage préalable est nécessaire pour les végétaux de plus gros diamètre. Les collectivités peuvent proposer des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile. Des aires de broyage peuvent être aménagées par les collectivités.

L'APPORT VOLONTAIRE EN DÉCHETTERIE

En déchetterie, les déchets verts seront valorisés :

▲ la valorisation organique :

les déchets verts collectés sont généralement transférés sur des plates-formes de compostage pour valorisation organique.



▲ la valorisation énergétique :

la méthanisation des déchets verts est une solution rentable pour des volumes importants. Elle fournit du biogaz permettant la production de chaleur et/ou d'électricité. Il est également possible d'utiliser les déchets verts comme combustible.

En région Auvergne-Rhône-Alpes, plus de 580 déchetteries sont disponibles et 99% de la population est ainsi desservie.



Source : www.sincee.org



BROYAGE DES VEGETAUX

La pratique du brûlage à l'air libre

Qui pratique le brûlage à l'air libre ?

On recense trois grandes catégories de brûleurs de déchets verts :

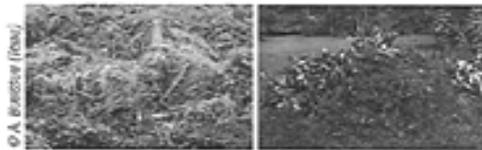
1. Les particuliers
2. Les professionnels
3. Les agriculteurs



En Auvergne-Rhône-Alpes, cette pratique est encore trop souvent observée alors que d'autres solutions que le brûlage sont possibles.

Les déchets concernés

Les déchets verts sont des déchets issus de végétaux, quels qu'ils soient. Il s'agit de déchets issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires.



© A. Bessière (Flou)

Les déchets biodégradables de jardins et de parcs relèvent de la catégorie des déchets municipaux, entendus comme déchets ménagers et assimilés. En particulier, les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenus d'éliminer leurs déchets verts par des voies respectueuses de l'environnement et de la réglementation. Elles ne doivent pas les brûler.

Les résidus d'activités d'élagage des haies, arbres fruitiers et autre végétaux dans une exploitation agricole ne sont pas assimilés à des déchets ménagers. Le brûlage de résidus agricoles n'est donc pas strictement interdit, mais soumis à des règles strictes.

Une pratique polluante et qui engendre des risques sanitaires et financiers

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxines et furanes. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendie qu'elle engendre,



cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution. La combustion à l'air libre des déchets verts est peu performante et polluante d'autant plus que les végétaux sont humides.

D'après une étude récente de Santé publique France, la pollution de l'air d'origine anthropique est responsable en France d'une perte d'espérance de vie en moyenne estimée à 9 mois et de 48 000 décès* prématurés par an.

Les coûts pour la collectivité nationale s'élèvent à plus de 100 milliards** d'euros par an.

* Source : Santé publique France 2015

** Source : rapport du Sénat 2016

D
I
V
E
R
S

Etude sur la mise à disposition d'un broyeur communal.

Pour déterminer la pertinence de mettre à disposition de la population un broyeur, nous souhaitons évaluer la quantité de déchets que pourraient représenter les déchets verts des habitants de Vieille-Brioude.

Pour cela, nous vous invitons à nous retourner, en mairie, le coupon ci-dessous :



.....

NOM/PRENOM : -----

ADRESSE : -----

CONTACT : -----

TONNAGE ESTIMATIF : -----



Les sanctions applicables

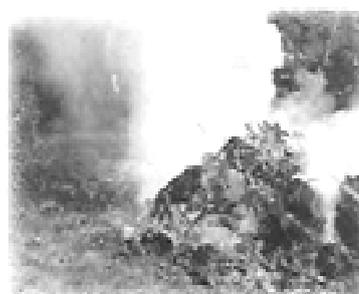


Dans le cadre de ses pouvoirs de police, le maire est chargé de faire respecter dans sa commune les dispositions du règlement sanitaire départemental, notamment l'interdiction du brûlage des déchets verts ménagers et assimilés.

Les infractions au règlement sanitaire départemental (RSD) sont sanctionnées en vertu de l'article 84.

Le non respect d'un RSD, et notamment de l'interdiction du brûlage à l'air libre, constitue une infraction pénale constitutive d'une contravention de 3^e classe. D'après l'article 131-13 du nouveau code pénal, la sanction applicable est une amende qui peut aller jusqu'à 450 euros.

Les infractions au RSD peuvent être constatées par les agents de police municipale et par les officiers ou agents de police judiciaire (maire, policiers, gendarmes).



© Anne Auvray - Photo Albi

D
I
V
E
R
S



Informer les citoyens



L'interdiction du brûlage à l'air libre est parfois peu connue, mais s'applique pourtant partout, y compris en zone rurale.

Une information dans chaque commune serait utile. Cela peut prendre la forme d'un article dans le bulletin municipal, mais aussi de plaquettes distribuées dans les boîtes aux lettres ou lors d'un rappel à la loi en cas de premier contact.



Déployer une démarche de police adaptée

- sensibiliser le personnel communal ;
- lors d'un premier constat, procéder à un rappel de la loi, par exemple en distribuant une plaquette d'information ;
- sanctionner par l'établissement d'une contravention en cas de récidive,





BROYAGE DES VEGETAUX



Stop au brûlage !

Pollution de l'air
Risque d'incendie
Nuisances pour le voisinage

trésors!

des ~~déchets~~ verts dans mon jardin

Réduire et valoriser les déchets verts

1. **Mieux tondre** pour tondre moins
2. Des espaces entretenus **sans tondre**
3. **Mieux gérer les feuilles** mortes pour ne plus les jeter
4. **Choisir des arbres et arbustes adaptés** pour un entretien limité
5. **Mieux tailler** les arbres et les arbustes pour réduire les résidus
6. Gérer les déchets issus des **espèces végétales envahissantes**
7. Déchets verts : des **ressources à valoriser**
8. Fabriquer son **compost** : de la nourriture pour mes plantes
9. Maintenir une **couverture du sol** pour le protéger, l'enrichir, ne plus désherber
10. Installer des **abris pour la faune utile** à mon jardin

D
I
V
E
R
S

10 Fiches conseils



à télécharger **gratuitement**



VALTOM

valtom63.fr

> MON VALTOM > Publications
> Guide déchets verts

FREDON
FRANCE

fredon.fr

> Publications



J'ai un problème de ligne téléphonique fixe

Ma ligne dysfonctionne, je contacte mon opérateur. Il s'agit de l'opérateur auprès duquel j'ai contracté une offre, car, dans ce cas, Orange/France Télécom n'a pas le droit d'intervenir directement sauf dans le cas où de nombreux habitants sont concernés (enjeu de sécurité).

Je n'ai pas d'adresse normalisée

Je le signale à ma mairie qui a mis en place un plan d'adressage sur l'ensemble de la commune.

Où en est le raccordement fibre de ma commune?

Sur le site <https://www.auvergne-numérique.fr/> dans le menu « Auvergne Très Haut Débit », je choisis « carte fibre », puis je saisis mon adresse ou ma commune.

Si le point test en vert clair, alors je peux contacter un opérateur et contracter une offre Fibre.

Suis-je éligible à la fibre?

=> zone privée (AMII = périmètre de l'ancienne agglomération du puy en Velay—Orange) :

<https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

=> zone publique (RIP : réseau public, propriété de la Régión AURA Régie Auvergne Numérique)

Ma commune est-elle concernée par la fibre : <https://www.auvergne-numérique.fr/cartographie-2/>

Suivre le déploiement de la fibre sur ma commune : <https://www.auvergne-numérique.fr/cartographie/>

Si je ne suis pas éligible à la fibre, je peux prendre connaissance des technologies déployées sur mon territoire : <https://www.auvergne-numérique.fr/>. Dans le menu « Tester ma ligne » je prends connaissance de la technologie qui me permettra d'atteindre un débit supérieur à 8mb/s.

Je souhaite signaler une dégradation persistante de service mobile ou fixe

J'alerte l'ARCEP : <https://jalerte.arcep.fr/>

Comment connaître la couverture en téléphonie mobile de ma commune ?

Comment est couvert mon territoire en téléphonie mobile?

Mon réseau mobile : <https://www.monreseau mobile.fr>

Comment avoir plus d'informations sur le programme New Deal?

Tableau de bord du New Deal de l'ARCEP : <https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/new-deal-mobile.html>

Je souhaite contacter un interlocuteur local pour évoquer une difficulté ou faire état d'un besoin

Equipe technique départementale « téléphonie 43 » telephonie4.3@hauteloire.fr

Je m'interroge sur la sur exposition aux ondes, sa nocivité?

ARCEP : <https://www.arcep.fr/nos-sujets/antennes-relais-telephones-mobiles-wifi-sante-et-reglementation.html>

Portail gouvernemental des radiofréquences : <http://www.radiofréquences.gouv.fr/effets-sur-la-sante-a8.html>

ANSES Radiofréquences et santé : <https://www.anses.fr/fr/content/radiofr%C3%A9quences-t%C3%A9l%C3%A9phonie-mobile-et-technologies-sans-fil>

Les avis de l'ANSES <https://www.anses.fr/fr/documents/AP2011sa0150Ra.pdf>

Je souhaite faire mesurer l'exposition aux ondes sur ma commune

ANFR <https://www.anfr.fr/contrôle-des-frequences/exposition-du-public-aux-ondes/>

Portail gouvernemental radiofréquences <https://radiofréquences.gouv.fr/faire-mesurer-son-exposition-aux-ondes-a97.html>



LA COMMISSION DES VILLAGES



La commission est présidée par M. R. Chareyron, le référent est Olivier Tixier, assisté de Gilles Pauc.

Les membres sont des élus et des bénévoles; tous habitent dans différents villages de la commune :

Anne Arbogast, Katia Bancharel, Laetitia Berthet, Brigitte Julien , Maxime De Lucas , Lilian Maire et Nicolas Mosnier.

Cette commission a pour but d'établir, un état des lieux des travaux et identifier les projets en matière de voirie, réseaux, sécurité, environnement, communication, réhabilitation

Un budget annuel de 100 000 € est alloué à cette commission pour entreprendre des travaux sur les villages de Vieille- Brioude.

PHOTO—PORTE DU FOUR DE BRUGEROLLES

Nous avons réalisé des réunions publiques durant le mois d'août 2020 dans tous les villages de la commune, ceci nous a permis de noter les demandes de chacun des habitants.

Une liste des demandes réalisables a été établie.

Le personnel communal réalisera certaines actions : ramassage gravillons, tontes fossés etc ... le reste sera fait par des entreprises extérieures.



Des premiers travaux ont déjà été faits avec notamment le changement de la porte du four de Brugerolles et le rejointement des pierres des murs du four du Monteil (travaux réalisés par un artisan de la commune, Romain CHOLLET).

Certains travaux vont demander des études et ne seront pas réalisés dans un court terme. Notamment, la réfection des chemins ou encore l'assainissement.

PHOTO—FOUR DU MONTEIL

Nous vous tiendrons alors informés de l'avancement de nos actions et envisageons de faire un point annuel dans chacun des villages.

Les membres de la commission.



LA CRISE SANITAIRE

La planète bleue, les pandémies et la Covid 19.

La théorie du Bigbang nous apprend que l'Univers des premiers temps était constitué d'une matière gazeuse à température extrêmement élevée. Au cours du très lent refroidissement, l'Univers se peuple d'innombrables structures, quartz, électrons, protons, neutrons, atomes, molécules, cellules, organismes jusqu'à l'aboutissement ultime, pour l'instant le cerveau humain et la conscience.

Le cosmos est notre maison, nous y sommes entrés à notre conception.

Sur notre belle planète bleue, la vie se maintient depuis près de 4 milliards d'années, soit à peu près le quart de l'âge de l'Univers, et les plantes à fleur y sont apparues il y a plus de 130 millions d'années. Au début, la vie est intégralement aquatique puis au fil du temps, bon nombre d'être vivants, animaux et plantes sortent de l'eau et envahissent les continents. Puis les mammifères apparaissent voici quelque cent millions d'années. Et se constitue peu à peu notre environnement, un écosystème dans lequel tout se transforme, s'adapte et vit plus ou moins en harmonie. La flore, la faune, ... les virus, les bactéries, l'homme, ... avec chacun son parasite ou son protecteur et le système s'adapte peu à peu notamment notre système d'auto défense, notre système immunitaire qui nous permet de lutter grâce à nos antigènes protecteurs contre tous les anticorps qui nous agressent en permanence. Des virus vivent en harmonie avec leurs hôtes; qu'ils viennent à en changer et c'est parfois la catastrophe, ce qui s'appelle une pandémie.

Cet équilibre naturel qui s'est créé au long de très très longs millénaires, nous l'avons fortement endommagé depuis quelques décennies.

Les pandémies (épidémies sur une large zone géographique internationale) surviennent lors de déséquilibres majeurs liés à des modifications sociales et environnementales (révolutions agricoles, guerres, commerce, voyages, révolution industrielle, mondialisation,...). Elles ne sont pas récentes et on en connaît depuis le début de notre ère, un nombre très important.

Je cite les principales :

- La peste antonine, de l'an 165 à l'an 180, virus de la variole : 5 millions de morts
- La peste noire, 1344 à 1351, bacille de la peste : 75 à 200 millions de morts
- La grippe espagnole, 1918 à 1919, virus H1N1 : 50 à 100 millions de morts
- Le SIDA, depuis 1981 et qui perdure : 25 à 35 millions de morts
- La grippe A de 2009, virus H1N1 : 600 000 morts

Cette dernière qui se déclare au Mexique a été moins sévère que prévu. Et la même année, 2009, un rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé estime que « l'apparition d'une nouvelle maladie respiratoire humaine, virulente, extrêmement contagieuse pour laquelle il n'existe pas de traitement adéquat, pourrait déclencher une pandémie mondiale.



LA CRISE SANITAIRE

Cette apparition pourrait être liée à des souches notamment pathogènes de la grippe aviaire, telles que le H5N1, ainsi qu'à d'autres agents pathogènes, comme le coronavirus du SRAS et qu'elle pourrait intervenir sans doute dans une zone à forte densité de population, de grande proximité entre humains et animaux comme il en existe en Chine et dans le Sud Est asiatique. » On y est presque, au mot près, et les pandémies se répètent à un rythme accéléré.

Les coronavirus constituent une famille dont certains peuvent infecter les humains, entraînant le plus souvent des symptômes bénins de type rhume. Néanmoins, trois épidémies mortelles sont déjà survenues au 21ème siècle, dont celle en cours. Elles impliquent des coronavirus émergents, hébergés par des animaux et soudain transmis à l'homme : le SRAS _Cov et le MERS_ CoV. L'épidémie actuelle, liée au coronavirus SARS_Cov2 s'est propagée dans le monde, la maladie est appelée COVID 19.

Les symptômes les plus fréquents sont la fièvre, la toux, la fatigue et la gêne respiratoire. Dans les formes les plus graves, peut apparaître un syndrome de détresse respiratoire aiguë ou une réponse exacerbée du système immunitaire. Relativement fréquentes sont la perte brutale de l'odorat ou du goût. La période d'incubation est en moyenne de 5 à 6 jours, avec des extrêmes pouvant aller de 2 à 14 jours. Il n'y a aucun traitement curatif pour les maladies à virus.

En Haute-Loire, nous avons actuellement (13 novembre 2020) les plus mauvais chiffres du territoire national : taux d'incidence 1050 / 100 000 et 1108 / 100 000 pour les plus de 65 ans.

A l'hôpital du Puy, 131 patients COVID hospitalisés et 15 cas COVID sur 20 lits en réanimation et 40% des hospitalisés ont moins de 60 ans. Une lueur d'espoir, la situation semble s'améliorer. Il faut donc continuer à se protéger et à protéger les autres avec les mesures barrières classiques et répétées depuis longtemps : hygiène scrupuleuse des mains, port du masque, distanciation sociale ...

Nous viendrons à bout de cette pandémie, comme nous l'avons fait pour les précédentes. Mais songez simplement au nombre de virus ou de bactéries qui vont émerger lorsque le permafrost sibérien va commencer à fondre sous l'effet du changement climatique.

En attendant, restons courageux, debout et optimistes.

Et je conclus avec Hubert REEVES « Dans la mesure de nos moyens, il nous revient de nous associer aux efforts immenses qui se poursuivent aujourd'hui pour garder notre maison habitable et agréable. C'est la condition indispensable pour permettre au vouloir du cosmos de poursuivre et développer sa créativité vers de nouvelles prouesses. Sinon quel gâchis. »

Roland CHAREYRON

Sources : OMS
INSERM
CDOM
Wikipédia
Hubert REEVES, la fureur de vivre, Ed du Seuil, oct 2020



DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

A l'école



Mardi 1er septembre, la cour d'école a retrouvé une certaine animation.

Après l'épreuve du confinement, l'école à la maison puis les vacances d'été, petits et grands étaient contents de se retrouver.

Ce sont donc 90 élèves qui ont passé le portail pour débiter cette nouvelle année scolaire et retrouver une équipe pédagogique inchangée.

Hélène Thonnat, aidée de Lucette Pé-nide et Joëlle Pélissier, accueille les TPS/PS/MS.

Sandrine Médard, directrice, encadre les élèves de GS/CP. Elle est aidée les matins par Evelyne Mendès et les après-midi par Isabelle Cussac. Sa dé-charge est assurée par Pauline Ville chaque jeudi.

Les élèves de CE1 et une partie des CE2 ont retrouvé leur enseignante Sylvia Marchi. Charles Raffier enseigne, lui, cette année aux CE2/CM1/CM2.

Isabelle Servant, AESH, complète cette équipe et apporte son aide dans les différentes clas-ses.

Si les horaires et conditions d'accueil (service périscolaire, cantine) restent identiques aux autres années, un protocole sanitaire strict s'applique.

Néanmoins, petits et grands fréquentent chaque mardi matin la bibliothèque municipale, pour le plus grand plaisir de tous.

Les élèves de CE et CM bénéficieront, eux, d'un cycle piscine chaque vendredi après-midi du 04 décembre au 05 mars.





LES ACTIVITES PERISCOLAIRES



« La découverte du monde » est le thème de l'année choisi par nos animatrices Evelyne, Isabelle et Joëlle. Différentes activités sont proposées tout au long de l'année afin de découvrir les différents continents tout en s'amusant. De plus, les ateliers périscolaires continuent à se mettre en place depuis la rentrée de septembre. En effet, les enfants ont pu s'initier à la pratique du tennis avec Franck Bonnamy et depuis les vacances de tous-

saint un atelier cuisine est proposé une fois par semaine par Céline Pons. Nous pouvons à travers le regard des enfants apercevoir un sourire qui se cache désormais sous leurs masques. Malgré toutes ces conditions sanitaire la bonne humeur est au rendez-vous pour accueillir vos enfants dans les meilleures conditions.

Megane DUCHET, Pauline VILLE et Tiffany BUSQUET

L'équipe de direction des accueils périscolaire CCBSA



E
C
O
L
E

LA BIBLIOTHEQUE



La Bibliothèque municipale possède une collection de livres variés, destinée et adaptée à différents publics, petits et grands.

Une fois par an nous faisons l'acquisition de livres parus dans l'année pour enrichir et actualiser cette collection.

Le bibliobus, service mis à disposition par la bibliothèque départementale, se rend régulièrement à

Vieille-Brioude et nous permet ainsi d'emprunter certains livres. C'est une autre façon de renouveler l'offre que nous proposons aux habitants de la commune. Le Bibliobus passe deux fois par an, dans les bibliothèques des communes de plus de 400 habitants. Un choix d'environ 3000 titres est à la disposition des responsables des bibliothèques pour échanger une partie de leur fonds. Une desserte spécifique concerne le prêt de documents musicaux. Deux fois par an, le Musibus passe dans les médiathèques possédant un espace musique pour renouveler les prêts de CD et DVD musicaux. Toutes les 5 semaines, grâce à la navette, les livres et cd demandés en réservation sont apportés dans les bibliothèques. En échange, il est demandé aux responsables des bibliothèques de rendre les documents réservés par d'autres bibliothèques du département. Cette navette permet ainsi une rotation plus rapide des titres très demandés.

Rachel CUELLAR



LA CANTINE

Le Pain aux noix de Karim



« Comme c'est la saison des noix, je vous propose un pain délicieux aux noix »

PRÉPARATION: 30 min/cuisson 30 min/ fermentation :6 0 min

INGRÉDIENTS POUR 8 personnes

- 375g farine de blé,
- 120 g cerneaux de noix
- 12 g levure boulanger ;
- 1 cuiller à café de sel ;
- 25 cl d'eau tiède;
- 5cl de lait tiède;
- 1 cuiller à café de miel



E
C
O
L
E

TECHNIQUE

- 1) concassez les cerneaux de noix
- 2) tamisez la farine dans un saladier, ajoutez sur un côté le sel, émiettez la levure sur la farine et ajoutez les cerneaux de noix
- 3) ajoutez miel, le lait et ensuite l' eau
- 4) à l' aide d' une cuillère en bois mélangez le tout sans pétrir, la pâte est très collante c' est normal
- 5) saupoudrez la farine sur la pâte et couvrez le saladier avec un torchon propre humide et laissez reposer 60 minutes à température ambiante
- 6) la pâte doit doubler de volume, préchauffez le four à 200 °C, formez un gros boudin sans travailler la pâte, coupez la pâte avec un couteau à 8 portions ; placez les pains sur une plaque recouverte de papier sulfurisé puis mettez-les à cuire pendant 30 min à 35 (température 200°C 7)



**Aux membres de la commission animation qui ont participé
à la réalisation du bulletin municipal 2020,**

**Aux élus et administrés de la commune pour la rédaction des articles
et la mise à disposition de photos,**

Aux membres des associations,

Aux administrés,

Aux collectivités territoriales,

Aux agents de la commune.

Nous invitons toutes les personnes, qui par leurs activités personnelles et/ou professionnelles, font vivre la commune, à nous communiquer articles, photos,... représentatifs de leurs activités.
Que ce soit pour présenter un palmarès sportif, une activité professionnelle ou une œuvre personnelle.

mairie-vieille-brioude2@orange.fr